

Observatoire
de la **PARITÉ**
entre les **FEMMES**
et les **HOMMES**

Élection présidentielle 2012 :

L'Observatoire met
l'égalité femmes-hommes
au cœur de la campagne

Note de synthèse du Groupe de travail
"Élection présidentielle"
Avril 2012

Election présidentielle 2012 :
L'Observatoire met l'égalité femmes-hommes
au cœur de la campagne

A l'occasion de l'élection présidentielle, les membres de l'Observatoire de la parité ont souhaité interpeller les candidat-e-s sur leur programme afin de veiller à l'inscription de l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur de cette campagne présidentielle.

Depuis sa création en 1995, l'Observatoire de la parité a pour mission d'évaluer la persistance des inégalités entre les sexes, d'identifier les obstacles à la parité afin notamment de formuler des recommandations pour parvenir à une égalité réelle.

C'est pourquoi, dans le cadre des rendez-vous démocratiques de cette année, sur le fondement de la situation réelle observée, les membres présentent leurs **12 recommandations pour 2012** sur l'ensemble des thématiques couvertes par les travaux de l'Observatoire – parité politique, égalité professionnelle, violences, accès à la contraception et à l'IVG, vie personnelle et familiale, égalité/non-discrimination.

L'élection présidentielle est une occasion de mesurer combien l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que les droits des femmes sont pris en compte et comment ils se traduisent dans les programmes de l'ensemble des candidat-e-s : **12 questions pour 2012** leur ont été transmises.

Parmi les dix candidat-e-s, neuf ont répondu à cette sollicitation : Nathalie Arthaud, François Bayrou, Jacques Cheminade, Nicolas Dupont-Aignan, François Hollande, Eva Joly, Jean-Luc Mélenchon, Philippe Poutou et Nicolas Sarkozy.

Les réponses des candidat-e-s, annexées à cette note, ainsi que leur programme et leurs déclarations ont permis de **dégager les sujets faisant l'objet d'un consensus, même si les approches de l'égalité sont multiples.**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Egalité femmes-hommes :

Au programme du prochain quinquennat ?

L'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes a pour mission d'évaluer la persistance des inégalités de genre et de proposer des recommandations pour les résorber.

A l'occasion de cette élection présidentielle, nous avons voulu mesurer comment les 10 candidat-e-s mettaient à leur propre agenda l'égalité entre les femmes et les hommes, sur l'ensemble des thématiques de nos travaux : parité politique, égalité professionnelle, violences, accès à la contraception et à l'IVG, vie personnelle et familiale, égalité/non-discrimination.

Sur le fondement de nos **12 recommandations et 12 questions pour 2012**, l'Observatoire se félicite :

- **d'une prise de conscience plus forte qu'en 2007 des inégalités entre les femmes et les hommes par l'ensemble des candidat-e-s**
- **des nombreux points de consensus sur les actions à mener pour les résorber.**

Les candidat-e-s sont même unanimes sur les propositions suivantes :

- limiter le cumul des mandats pour un renouvellement des élu-e-s
- s'assurer de la bonne application des lois existantes pour une réelle égalité professionnelle
- augmenter le nombre de places en crèche pour faciliter l'articulation vie professionnelle et familiale
- améliorer la mise en œuvre des dispositifs existants pour lutter contre toutes les violences à l'encontre des femmes

Toutefois, nous avons observé **des approches et des modalités de mise en œuvre différentes sur certains points**, notamment sur l'implication des hommes dans l'égalité et la création d'un ministère en charge des droits des femmes.

Au-delà des déclarations, sur la base de ces travaux, l'Observatoire de la parité entend maintenir sa vigilance et présentera au nouveau gouvernement des éléments de réflexion et d'action, points de passage obligés d'une politique d'égalité interministérielle, d'ambition européenne.

I L'égalité entre les femmes et les hommes : les sujets d'un consensus

A l'occasion de cette élection présidentielle se dessinent des éléments de consensus entre les différents candidat-e-s : un consensus sur l'état des lieux des inégalités entre les femmes et les hommes et un consensus sur des thèmes à investir pour les résorber.

1. Constat : Une société française encore inégalitaire

► Dans leurs réponses au questionnaire comme dans leurs déclarations et programme, les candidat-e-s reconnaissent dans leur ensemble que **les inégalités persistent**.

Ils/elles rappellent que ces inégalités sont encore présentes dans le monde politique et dans l'accès aux responsabilités ; dans le monde économique et dans les écarts de salaires ou dans l'impact des temps partiels ; dans la vie publique et privée et dans la répartition sexuée des tâches ménagères, etc.

Quelques constats partagés

Les femmes ne représentent encore que **18,5%** de **députées** en 2007.

En 2009, les salaires des femmes sont inférieurs de **26,9 %** à ceux des hommes, tous temps de travail confondus contre **27,7 %** en 2005.

En 2009, **29,9 %** des femmes et **6,0 %** des hommes sont à temps partiel. Les femmes représentent **81,9%** des salariés à temps partiels.

En 2008, les femmes représentent **85%** des chefs de familles monoparentales.

En 2009, **une femme est décédée tous les deux jours et demi**, victime de son partenaire ou ex-partenaire de vie et **un homme tous les 14 jours et demi**

En 2010, le temps domestique quotidien équivaut pour les femmes à **3 h 52** par jour et augmente un peu pour les hommes en passant à **2 h 24** par jour. Si l'écart s'est réduit, il demeure.

► Les candidat-e-s estiment que **l'arsenal législatif et réglementaire existant** est parfois très complet mais qu'il demeure peu ou **mal appliqué**.

Exemples cités pour l'égalité professionnelle

- Loi n° 83-635 du 13 juillet 1983 - dite loi Roudy ;
- Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 - dite Loi Le Pors ;
- Loi n°2001-397 du 9 mai 2001 - dite loi Génisson ;
- Loi n°2006-340 du 23 mars 2006 relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes ;
- Directive 2006/54/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relative à la mise en œuvre du principe d'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière d'emploi et de travail (refonte) ;
- Loi constitutionnelle n°2008-724 du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la Ve République ;
- Loi n°2010- 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites ;
- Loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

2. Des actions consensuelles pour résorber certaines inégalités

Sur le fondement de ce constat commun, les candidat-e-s partagent, sur certains thèmes, des **directions d'actions communes**.

➤ Concernant la **parité politique** :

100% des candidat-e-s proposent :

- *d'introduire une dose de proportionnelle*, voire d'instaurer le scrutin de liste pour toutes les élections et ;
- *de limiter, voire de supprimer, le cumul des mandats*, pour l'accès d'un plus grand nombre de femmes dans les assemblées politiques.

Pour une majorité d'entre eux, la **culture paritaire** soit s'étendre :

- *au gouvernement* qui devra montrer l'exemple ;
- *aux instances décisionnaires* et ;
- *aux nominations* à discrétion du gouvernement.

➤ Concernant l'**égalité salariale et professionnelle** :

Une grande majorité d'entre eux estiment qu'il est aujourd'hui nécessaire de :

- *mesurer les inégalités* et de donner les moyens nécessaires, notamment aux représentant-e-s du personnel, pour évaluer les carrières et les écarts de salaires ;
- *renforcer les sanctions* à infliger aux entreprises qui ne s'inscriraient pas dans une démarche de réduction des écarts de salaires.
- *améliorer l'égalité professionnelle dans la fonction publique*, en mettant en place des plans, en nommant des référent-e-s dans tous les ministères, etc.

➤ Concernant la **lutte contre la précarité du travail des femmes** :

Si les modalités diffèrent d'un-e candidat-e à l'autre, la plupart d'entre eux estiment qu'il faut *décourager les temps partiels* et prévoir un programme *d'aide spécifique pour les familles monoparentales*.

Ils souscrivent aussi aux propositions des membres de l'OPFH :

- *repenser les emplois de services à la personne* (convention collective, structuration, reconnaissance, formation, professionnalisation)
- *revaloriser les emplois à prédominance féminine*

➤ Concernant l'**articulation vie professionnelle et vie familiale** :

100% des candidat-e-s estiment que l'offre de garde est insuffisante et qu'il convient d'*augmenter le nombre de places de crèche*.

➤ Concernant les **violences à l'encontre des femmes** :

Les candidat-e-s sont unanimes sur l'importance d'*améliorer la mise en œuvre des dispositifs existants*, notamment en matière de formation et d'information ainsi que pour l'accueil et l'hébergement.

➤ Concernant l'**accès à la contraception et à l'IVG** :

Les candidat-e-s se sont tous et toutes dits *attachés au droit à l'IVG et à son maintien* ainsi qu'à la *poursuite de l'information sur les moyens de contraception*.

➤ Concernant la **santé** :

Si les candidat-e-s ne sont pas positionnés sur la question de la santé des femmes, un certain nombre a adhéré aux propositions des membres de l'OPFH :

- *sensibiliser le corps médical* aux pathologies nécessitant une surveillance particulière et des traitements spécifiques pour les femmes.
- *encourager la réalisation d'études sur le sexisme dans le milieu de travail*, au titre des risques psychosociaux

➤ Concernant les **activités sportives, culturelles et associatives** :

Les candidat-e-s se sont déclarés favorables à encourager un égal accès des femmes et des hommes, des filles et des garçons.

➤ Concernant la **sensibilisation et l'éducation à l'égalité** :

La grande majorité des candidat-e-s pensent que l'éducation des filles et des garçons est un élément important pour parvenir à l'égalité réelle.

Vous pouvez retrouver toutes les réponses et propositions des candidat-e-s en annexe.

L'égalité entre les femmes et les hommes s'invite de plus en plus dans les débats publics et politiques, notamment grâce à la mobilisation de nombreux acteurs et actrices de la société civile, pourtant elle n'aura pas été lisible, en particulier dans les médias, comme thème majeur de cette campagne présidentielle.

En effet, encore aujourd'hui, le sujet n'est pas traité de façon spontanée, encore moins systématique, par tous les candidat-e-s.

II Pour quelle égalité ?

Si l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas encore un thème de campagne pour tous les candidat-e-s, elle est néanmoins présente dans tous les programmes des candidat-e-s de diverses manières, plus ou moins détaillées.

Toutefois, elle ne recouvre pas nécessairement les mêmes aspirations et objectifs. Les programmes et les politiques d'égalité évoluent ; les thématiques abordées changent ; les approches se diversifient.

Deux grandes tendances co-existent : des politiques d'égalité visant plus spécifiquement les femmes et des politiques d'égalité favorisant un partage égal des responsabilités entre femmes et hommes. Ces politiques peuvent se retrouver dans un même programme parce que les inégalités et discriminations à l'encontre des femmes appellent parfois aussi l'adoption de mesures spécifiques.

1. Une égalité ciblée femmes

L'égalité entre les femmes et les hommes est reconnue par la Constitution française comme un principe fondateur de la République. Pourtant, dans les programmes de certain-e-s candidat-e-s, du fait d'inégalités avérées, les politiques d'égalité s'adressent exclusivement aux femmes, plus particulièrement aux mères. Les politiques familiales ont une place importante au cœur de certains dispositifs prévus pour résorber les inégalités.

Femmes : mères travailleuses / Hommes : citoyens travailleurs

Encore aujourd'hui, dans la société comme dans certains programmes, les femmes sont d'abord perçues comme des mères, des travailleuses, puis des citoyennes, des actrices de la société. Alors que dans un même temps, les hommes à qui s'adressent ces programmes, sont plutôt d'abord vus comme des citoyens et acteurs, des travailleurs et peu comme des pères.

Sur le constat partagé que les femmes sont contraintes d'effectuer plusieurs journées en une et la difficulté que rencontrent de nombreuses femmes à articuler vie professionnelle et vie familiale, certain-e-s candidat-e-s proposent d'aider ces mères, soit en créant des places de crèches, en allongeant le congé maternité, en créant une agence de recouvrement des pensions alimentaires, soit en créant un revenu parental, etc.

Il est acquis que les femmes sont encore exposées à de nombreuses inégalités, discriminations et violences tout au long de leur vie. Elles sont plutôt vues comme des victimes (« victimes de la précarité ») et moins comme des actrices et des citoyennes.

Implication a minima des hommes

L'implication des hommes dans la lutte contre les inégalités et discriminations est peu mobilisée dans les domaines de l'articulation vie personnelle et familiale, la lutte contre les violences ou celui de l'éducation sexuelle et de la contraception. Par exemple, en matière de lutte contre les violences, les auteurs de ces violences, majoritairement masculins, semblent être peu considérés dans certains programmes, excepté dans la lutte contre les proxénètes.

Concernant les politiques d'éducation sexuelle ou d'accès à la contraception, il s'agit plutôt de sensibiliser les filles laissant penser parfois que les garçons ne seraient pas concernés.

Hésitations sur le recours aux quotas

Pour remédier aux inégalités, il semble encore difficile pour certain-e-s candidat-e-s d'admettre qu'il faille recourir à des quotas ou plus largement à des mesures d'actions positives, perçus comme des dispositifs « dégradants ». La prise de conscience de la situation inégalitaire participant à sa résorption naturelle peut en ce cas apparaître suffisante pour inciter les femmes à investir des champs dans lesquels elles sont sous-représentées.

Cette réflexion sur la mise en place d'objectifs chiffrés questionne également le rôle de l'Etat qui ne doit pas nécessairement être prescripteur. Il appartient alors aux différents acteurs de la société civile d'intervenir. Pour certain-e-es candidat-e-s, le politique ne peut intervenir dans la vie privée. Par exemple, s'agissant de la création de crèches, elle peut reposer sur les entreprises, les collectivités et les individus concernés pour trouver la solution adaptée. S'agissant des écarts de salaires, c'est aux syndicats et aux employeurs de s'entendre.

S'il reste quelques éléments des programmes ciblés sur les mères, conscients des inégalités et de l'impact des stéréotypes, la tendance observée chez une grande part de candidat-e-s va vers une approche intégrée de l'égalité.

2. L'égalité femmes-hommes dans toutes les politiques

Sur le fondement de la reconnaissance d'une distribution sexuée des rôles entre les femmes et les hommes, et sous l'impulsion des politiques internationales et européennes, certain-e-s candidat-e-s reprennent à leur compte l'idée que pour parvenir à une égalité réelle, il est nécessaire que l'égalité femmes-hommes soit dans toutes politiques, lois, programmes, etc.

Lutte contre les discriminations sexistes

Dans cet objectif, certain-e-s candidat-e-s se proposent de lutter contre les discriminations sexistes et, dans un même temps, contre un système de domination masculine.

Pour ces candidat-e-s, il est question d'instaurer une véritable culture de l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes. Cette démarche appelle une modification des manuels scolaires, la formation des enseignants, la lutte contre toutes les formes de violence (y compris la prostitution).

Elle suppose aussi la sensibilisation du grand public qui passe notamment par le canal des médias, y compris de la publicité.

Implication de toutes et tous, femmes ET hommes

Afin de modifier la répartition genrée des rôles, certain-e-s candidat-e-s proposent d'impliquer aussi les hommes dans cette démarche d'égalité.

Par exemple, certains candidat-e-s envisagent d'allonger le congé de paternité ou de modifier le congé parental pour un partage égal entre les deux parents.

Des candidat-e-s, par ailleurs, souhaitent compléter le dispositif de lutte contre les violences à l'encontre des femmes en organisant le suivi psychologique des auteurs, majoritairement des hommes.

Ils/elles proposent également de mettre en place des forfaits « mineur » contraception, s'adressant à tou-te-s les jeunes comme relevant d'une responsabilité partagée.

L'égalité par tous et toutes, partout

Pour que cette culture puisse irriguer tous les domaines, la majorité des candidat-e-s estiment qu'il est important d'avoir un-e ministre en charge de ces questions, placé-e auprès du Premier ministre, disposant d'un « réseau » de délégué-e-s dans chaque ministère pour impulser et suivre la mise en œuvre de ce changement.

Toute politique transversale suppose également de s'appuyer sur l'expertise des représentant-e-s d'associations et des partenaires sociaux. C'est pourquoi, reconnaissant le travail réalisé par ces acteurs et actrices, quelques candidat-e-s comptent soutenir leur démarche et les impliquer davantage dans l'élaboration et la mise en œuvre ces politiques d'égalité, partout sur le territoire.

ANNEXES :

Annexe n°1 : Liste des membres du groupe de travail « Election présidentielle » p.10

Annexe n°2 : 12 recommandations pour 2012.....p.11

Annexe n°3 : 12 questions pour 2012.....p.17

Annexe n°4 : Réponses des candidat-e-s.....p.24

Suivant l'ordre établi par le Conseil constitutionnel dans sa décision du 19 mars et figurant au [Journal officiel du 20 mars 2012](#)

► Mme Eva **Joly**.....p.25

Pour retrouver son programme : <http://evajoly2012.fr/2012/02/11/lecologie-la-solution-decouvrez-le-projet-presidentiel-deva-joly/>

► M. Nicolas **Sarkozy**.....p.35

Pour retrouver son programme : <http://www.lafranceforte.fr/lettreauxfrancais/>

► M. Jean-Luc **Mélenchon**.....p.43

Pour retrouver son programme : <http://www.placeaupeuple2012.fr/telechargez-le-programme-populaire-partage/>

► M. Philippe **Poutou**.....p.50

Pour retrouver son programme : <http://poutou2012.org/Programme-de-Philippe-Poutou>

► Mme Nathalie **Arthaud**.....p.57

Pour retrouver son programme : <http://www.nathalie-arthaud.info/-Mes-positions-.html>

► M. Jacques **Cheminade**.....p.59

Pour retrouver son programme : http://www.cheminade2012.fr/Programme_00434

► M. François **Bayrou**.....p.65

Pour retrouver son programme : <http://bayrou.fr/media/PDF/lafrancesolidaire.pdf>

► M. Nicolas **Dupont-Aignan**.....p.68

Pour retrouver son programme : <http://www.debout-la-republique.fr/programme-nicolas-dupont-aignan-2012>

► M. François **Hollande**.....p.74

Pour retrouver son programme : <http://francoishollande.fr/les-60-engagements-du-projet/>

Mme Marine Le Pen n'a pas souhaité faire parvenir de réponse

Pour retrouver son programme : <http://www.frontnational.com/le-projet-de-marine-le-pen/>

Annexe n° 1

Liste des membres du groupe de travail « Election présidentielle »

Noms	Fonctions
Chantal Brunel	<i>Rapporteuse générale de l'OPFH</i> Députée de Seine-et-Marne
Jérôme Ballarin	Président de l'Observatoire de la parentalité
François Clerc	Représentant de la CGT
Geneviève Couraud	Représentante du Bureau confédéral du Planning familial
Brigitte Grésy	<i>Co-rapporteuse du groupe de travail – co-animatrice des auditions</i> Inspectrice générale des affaires sociales
Annie Guilberteau	<i>Co-rapporteuse du groupe de travail – co-animatrice des auditions</i> Directrice du centre national d'information des droits des femmes et des familles
Jacqueline Panis	Ancienne sénatrice de Meurthe et Moselle
Clarisse Reille-Perotti	Présidente de Grandes Ecoles au Féminin
Marie-Laure Sauty de Chalon	PDG d'aufeminin.com
Anne-Karine Stocchetti	Dirigeante d'Optimômes
Olga Trostiansky	Présidente de la coordination française du Lobby européen des femmes
Gérard Valin	Vice-amiral d'escadre, ancien chargé de mission « plan égalité des chances » du ministre de la défense

Annexe n°2

12 Recommandations pour 2012

Observatoire
de la **PARITÉ**
entre les **FEMMES**
et les **HOMMES**



12
recommandations
pour
2012



L'Observatoire de la PARITÉ entre les FEMMES et les HOMMES, créé en 1995, est institué auprès du Premier ministre. Ce service assure une fonction d'expertise et d'évaluation des politiques publiques visant à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines.

L'Observatoire est composé de 37 membres, personnalités choisies en raison de leurs compétences et expériences en matière d'égalité femmes-hommes.

12 recommandations pour 2012

1. **Modifier ou renforcer le dispositif existant relatif à la parité politique**
2. **Favoriser le partage des responsabilités professionnelles et sociales**
3. **Simplifier, clarifier et renforcer la négociation collective sur l'égalité professionnelle**
4. **Lutter contre la précarité du travail des femmes**
5. **Faciliter une meilleure articulation des temps de vie et l'exercice d'une parentalité partagée**
6. **Veiller à la mise en œuvre et améliorer le dispositif existant de lutte contre les violences faites aux femmes**
7. **Rendre effectif l'accès à tous les moyens de contraceptions et d'IVG et mettre en œuvre l'éducation à la sexualité à l'école**
8. **Prendre en compte les spécificités des femmes en matière de santé**
9. **Permettre un égal accès des femmes et des hommes, des filles et des garçons aux activités sportives, culturelles et associatives**
10. **Améliorer la prise de conscience et la réparation de toutes les formes de discrimination sexiste**
11. **Développer une culture de l'égalité dès la petite enfance, notamment à l'école et dans les médias**
12. **Renforcer les structures et les moyens mis en place par les pouvoirs publics en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes**

12 recommandations pour 2012

Parité politique

Cadre légal :

- Loi constitutionnelle n°99-569 du 8 juillet 1999 relative à l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Loi n°2000-493 du 6 juin 2000 tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ;
- Loi n°2000-641 du 10 juillet 2000 relative à l'élection des sénateurs ;
- Loi n°2003-327 du 11 avril 2003 relative à l'élection des conseillers régionaux et des représentants au Parlement européen ainsi qu'à l'aide publique aux partis politiques ;
- Loi n°2003-697 du 30 juillet 2003 portant réforme de l'élection des sénateurs ;
- Loi n°2007-128 du 31 janvier 2007 tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ;
- Loi n°2008-175 du 26 février 2008 facilitant l'égal accès des femmes et des hommes au mandat de conseiller général ;
- Loi constitutionnelle n°2008-724 du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la Ve République

Constats :

- ★ **29,4%** de femmes au **gouvernement** en 2011 ;
- ★ **18,5%** de **députées** en 2007 ;
- ★ **22,1%** des **sénatrices** en 2011 ;
- ★ **44,4%** de **députées françaises** au Parlement européen en 2009 ;
- ★ **48,0%** de **conseillères régionales** en 2010 ;
- ★ **7,7%** de présidentes de conseils régionaux en 2010 ;
- ★ **45,5%** des **vice-présidentes** en 2010 ;
- ★ **12,3%** de **conseillères générales** ;
- ★ **6,1%** des présidentes de conseils généraux en 2008 ;
- ★ **35,0%** de **conseillères municipales** ;
- ★ **13,8%** de maires en 2008, **9,6%** dans les communes de + de 3 500 hab. ;
- ★ **7,2%** de présidentes d'E.P.C.I. en 2009.

1. Modifier ou renforcer le dispositif existant relatif à la parité politique

Egal accès aux responsabilités professionnelles et sociales

- Loi constitutionnelle n°2008-724 du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions
- Loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

Constats :

- ★ En 2008, il y a **28,4%** de femmes dans les conseils des prud'hommes.
- ★ Pour le cycle électoral 2004-2005, il y a **35,2%** de femmes élues au sein des comités d'entreprises.
- ★ En 2010, on compte **15,3%** de femmes dans les conseils d'administration du C.A.C. 40, **10,5%** en 2009.
- ★ En 2008, **39,2%** des cadres de directions et dirigeants d'entreprises privées sont des femmes en France.

2. Favoriser le partage des responsabilités professionnelles et sociales

Egalité professionnelle

Cadre légal :

- Loi n° 83-635 du 13 juillet 1983 - dite loi Roudy ;
- Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 - dite Loi Le Pors ;
- Loi n°2001-397 du 9 mai 2001 - dite loi Génisson ;
- Loi n°2006-340 du 23 mars 2006 relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes ;
- Directive 2006/54/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relative à la mise en œuvre du principe d'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière d'emploi et de travail (refonte) ;
- Loi constitutionnelle n°2008-724 du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la Ve République ;
- Loi n°2010- 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites ;
- Loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

Constats :

★ En 2009, le taux d'activité des femmes de 25 à 49 ans en 2009 est de **84%**, **95%** pour les hommes

Taux d'activité, en couple avec un enfant : 82,7% pour les femmes, **94,5%** pour les hommes.

Taux d'activité, en couple avec trois enfants ou plus, dont un de moins de 3 ans : 40,3% pour les femmes, **95,7%** pour les hommes.

★ En 2009, **29,9%** des femmes et **6,0 %** des hommes sont à temps partiel. Les femmes représentent **81,9%** des salariés à temps partiels. Parmi les femmes de plus de 50 ans, le temps partiel atteint **31,6%** et 58,9% pour les plus de 65 ans.

★ En 2009, le salaire net annuel moyen d'une femme est inférieur de **20,2%** à celui d'un homme dans le secteur privé, de **14,6%** dans la Fonction Publique d'Etat, **9,3%** dans la fonction publique territoriale, et de **21,2%** dans le secteur hospitalier public.

★ En 2010, le temps domestique quotidien équivaut pour les femmes à 3h52/jour et augmente un peu pour les hommes en passant à 2h24 / jour.

3. Simplifier, clarifier et renforcer la négociation collective sur l'égalité professionnelle

4. Lutter contre la précarité du travail des femmes

5. Faciliter une meilleure articulation des temps de vie et l'exercice d'une parentalité partagée

Violences

Cadre légal :

- Loi n°80-1041 du 23 décembre 1980 relative à la répression du viol et de certains attentats aux mœurs ;
- Loi n°92-1179 du 2 novembre 1992 relative à l'abus d'autorité en matière sexuelle dans les relations de travail ;
- Loi de modernisation sociale n° 2002-73 du 17 janvier 2002 ;
- Loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité ;
- Loi n° 2006-399 du 4 avril 2006 renforce la prévention et la répression des violences au sein du couple ou commises contre les mineurs ;
- Loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;
- Loi n°2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations ;
- Loi n° 2010-769 du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants.

Constats :

★ **10 108 viols** ont été enregistrés en 2010.

★ En 2009, une femme est décédée tous les deux jours et demi, victime de son partenaire ou ex-partenaire de vie, soit **140 femmes**

★ 9,3% des victimes seulement portent plainte parce que, dans 80% des cas, l'auteur des viols est connu de la victime, ce qui pourrait porter, selon certaines associations, le nombre réel de viols à 100 000.

★ **Répercussions économiques** des violences au sein du couple ont été évaluées à **2,472 milliards d'€** en France.

6. Veiller à la mise en œuvre et améliorer le dispositif existant de lutte contre les violences faites aux femmes

Santé reproductive

Cadre légal :

- Loi n° 67-1176 du 28 décembre 1967 dite Loi Neuwirth ;
- Loi n° 75-17 du 17 janvier 1975 dite Loi Veil ;
- Loi du 31 décembre 1979 dite Loi Pelletier ;
- Loi n°82-1172 du 31 décembre 1982 relative à la couverture des frais afférents à l'interruption volontaire de grossesse non thérapeutique et aux modalités de financement de cette mesure ;
- Loi n°92-684 du 22 juillet 1992 portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les personnes ;
- Loi n°93-121 du 27 janvier 1993 dite « loi Neiertz » ;
- Loi n°2000-1209 du 13 décembre 2000 relative à la contraception d'urgence ;
- Loi n°2001-588 du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception.

Constats :

- ★ Certaines pilules contraceptives sont remboursées à 65%. La pilule est gratuite dans les Centres de Planification et d'Education Familiale (CPEF) pour les mineures et pour les non-assurées sociales.
- ★ Evolution du nombre annuel de recours à l'IVG en France :
En 2008, en France, le nombre d'IVG déclarées étaient de 222 803.
En 2001, le nombre d'IVG déclarées était de 215 621.
En 1976, au lendemain de la légalisation de l'IVG, le nombre d'interventions est estimé à 250 000.

7. Rendre effectif l'accès à tous les moyens de contraceptions et d'IVG et mettre en œuvre l'éducation à la sexualité à l'école

Santé

Constats :

- ★ A la question « Comment est votre état de santé en générale ? », **67,3%** de femmes réponde « très bon ou bon », contre **72,7%** pour les hommes.
- ★ Certaines pathologies concernent particulièrement les femmes comme la maladie d'Alzheimer pour laquelle les femmes représentent environ **70%** des cas.

8. Prendre en compte les spécificités des femmes en matière de santé

Activités sportives, culturelles et associatives

Constats :

- ★ **45%** seulement des filles pratiquent une activité physique et sportive contre 75 % de garçons, dans les familles dont le revenu est inférieur à 1 830 € par mois
- ★ En 2003, les femmes représentaient **26%** des présidents d'association et **31%** en 2005. Au sein des associations, elles occupent majoritairement les fonctions de secrétaire : **57%** de femmes.
- ★ Les femmes représentent **17,8%** des élus du conseil d'administration du Comité national olympique français (11 femmes dont une est élue au bureau exécutif). Elles ne représentaient que **8,8%** en 2005 (4 élues)

9. Permettre un égal accès des femmes et des hommes, des filles et des garçons aux activités sportives, culturelles et associatives

Egalité / non-discrimination

Cadre légal :

- Constitution française du 4 octobre 1958, adoptée par référendum le 28 septembre 1958, et son préambule.
- Convention de l'Organisation des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF/CEDAW), adoptée le 18 décembre 1979, ratifiée le 14 décembre 1983 par la France ;
- Directive 2006/54/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité des chances et de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière d'emploi et de travail (version refondue) ;
- Loi n°2008-496 du 27 mai 2008 « portant diverses dispositions d'adaptation en droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations »

➤ **Orientation scolaire**

Cadre légal :

- Loi d'orientation et de programme scolaire ;
- Convention interministérielle 2006-2011 pour l'égalité entre les filles et les garçons dans le système éducatif.

Constats :

★ Malgré les meilleures performances scolaires des filles (taux de réussite au baccalauréat de 2,6 points supérieur à celui des garçons en 2009), les garçons intègrent davantage les filières sélectives de l'enseignement supérieur : les filles ne représentent que **30,5%** des inscrits dans les classes préparatoires scientifiques, **27,3%** dans les écoles d'ingénieurs et **40,1%** dans les instituts universitaires de technologie (IUT).

★ Dans les IUT, les femmes représentent **51,4%** dans le secteur tertiaire mais seulement **9,6%** se dirigent vers l'informatique.

10. Améliorer la prise de conscience et la réparation de toutes les formes de discrimination sexiste

11. Développer une culture égalitaire dès la petite enfance, notamment à l'école et dans les médias

12. Renforcer les structures et les moyens mis en place par les pouvoirs publics en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Annexe n°3
12 Questions pour 2012

Observatoire
de la **PARITÉ**
entre les **FEMMES**
et les **HOMMES**



12
questions
pour
2012



L'Observatoire de la PARITÉ entre les FEMMES et les HOMMES, créé en 1995, est institué auprès du Premier ministre. Ce service assure une fonction d'expertise et d'évaluation des politiques publiques visant à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines.

L'Observatoire est composé de 37 membres, personnalités choisies en raison de leurs compétences et expériences en matière d'égalité femmes-hommes.

12 recommandations en 12 questions

Pour inscrire l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur de la campagne présidentielle de 2012

1. Modifier ou renforcer le dispositif existant relatif à la parité politique

1.1. Afin de favoriser la parité politique, modifierez-vous les modes de scrutin pour les élections législatives, cantonales/territoriales ? Oui Non

Si oui, comment ?

- en introduisant **une dose significative de scrutin de liste à la proportionnelle**
- en mettant en place **un scrutin binominal paritaire**

1.2. Pour les scrutins de liste, comptez-vous abaisser le seuil de la contrainte paritaire à l'ensemble des communes et aux départements élisant 3 sénateurs et plus ? Oui Non

1.3. Pour les scrutins uninominaux, aurez-vous recours aux contraintes suivantes : Oui Non

- Augmentation des retenues de la première fraction de la dotation publique
- Extension de la retenue à la deuxième fraction de la dotation publique
- Obligation de parité des candidatures au niveau de la région ou du département sous peine de non enregistrement par le préfet

1.4. Pour les exécutifs, étendez-vous le principe paritaire :

1.4.1. Au gouvernement ? Oui Non

1.4.2. A toutes les instances locales, comme les bureaux des intercommunalités ? Oui Non

1.5. Pour un renouvellement des élu-e-s :

1.5.1. Modifierez-vous les règles régissant le cumul des mandats ? Oui Non

Si oui, comment ?

- en limitant le nombre de mandats concomitants à ... (précisez)
- en limitant le nombre de mandats successifs à ... (précisez)
- en limitant l'âge pour se présenter à une élection à ... ans (précisez)
- en interdisant le cumul des mandats

1.5.2. Moderniserez-vous le statut de l'élu-e (articulation vies pro/perso et politique, indemnités et valorisation de l'acquis de l'expérience et formation, retraite, etc.) ? Oui Non

2. Favoriser le partage des responsabilités professionnelles et sociales

2.1. Prendrez-vous des mesures pour favoriser l'égal accès des hommes et des femmes aux responsabilités :

2.1.1. Dans les **instances représentatives du personnel** et dans les **conseils des prud'hommes** ? Oui Non

Si oui, comment ?

2.1.2. Dans les **Conseils d'administration et de surveillance des Etablissements Publics Administratifs** ? Oui Non

Si oui, comment ?

2.1.3. Dans toutes les **instances de direction publiques et privées** (comités de direction et comités exécutifs des entreprises, fonction publique, associations, etc.) ? Oui Non

Si oui, comment ?

2.1.4. Pour toutes les **nominations à discrétion du gouvernement** ? Oui Non

Si oui, comment ?

3. Simplifier, clarifier et renforcer la négociation collective sur l'égalité professionnelle

3.1. Donneriez-vous aux **négoçiateurs** les moyens de leur action ? Oui Non

Si oui, comment ?

en ouvrant largement aux représentant-e-s du personnel l'accès aux informations de l'entreprise permettant d'élaborer le RSC et de négocier l'accord d'égalité professionnelle

en clarifiant ce qui relève de l'égalité professionnelle et salariale, dans les branches et les entreprises, par exemple en fusionnant les deux négociations.

en inscrivant le contrôle des accords ou plans sur l'égalité professionnelle parmi les priorités des programmes de contrôle de l'Inspection du travail

3.2. Améliorerez-vous l'égalité professionnelle **dans la fonction publique**, en mettant en place des plans, en nommant des référent-e-s dans tous les ministères, etc. Oui Non

4. Lutter contre la précarité du travail des femmes

4.1. Comment vous investirez-vous pour lutter contre la précarité du travail des femmes (CDD, temps partiels, bas salaires, etc.) ?

4.2. Comment comptez-vous prendre en compte les **emplois à temps partiel** (majoritairement occupés par des femmes) ?

en dissuadant le recours aux temps partiels très courts

en payant les heures complémentaires pour les salarié-e-s à temps partiel dès la première heure

en améliorant l'information des salarié-e-s sur l'impact du temps partiel sur la carrière, le salaire et la retraite

en favorisant l'accès à la formation continue pour les salarié-e-s à temps partiel.

en proposant systématiquement les emplois à temps plein à tous les salariés à temps partiel.

4.3. Repenserez-vous les **emplois de services à la personne** (convention collective, structuration, reconnaissance, formation, professionnalisation) ? Oui Non

Si oui, comment ?

4.4. Revaloriserez-vous les **emplois à prédominance féminine** ? Oui Non

Si oui, comment ?

5. Faciliter une meilleure articulation des temps de vie et l'exercice d'une parentalité partagée

5.1. Comment améliorerez-vous l'**articulation des temps de vie** professionnels et sociaux ?

- en reconnaissant la parentalité des femmes et des hommes tout au long de la vie
- en travaillant sur les leviers du temps (horaires variables, organisation des réunions, compte épargne temps, etc.)
- en aidant au développement de services divers au sein des entreprises (conciergeries, offres d'accueil et de garde, etc.)

5.2. Modifierez-vous les dispositifs suivants pour **une plus grande implication des pères** ? Oui Non

- congé de paternité (durée et rémunération)
- congé parental (durée et rémunération)

5.3. Augmenterez-vous et diversifierez-vous l'**offre d'accueil et de garde d'enfants** sur les territoires ? Oui Non

Si oui, combien et comment ?

5.4. Aurez-vous une politique ciblée pour les **familles monoparentales**, notamment dans leurs démarches d'accès à l'emploi ? Oui Non

Si oui, laquelle ?

6. Veiller à la mise en œuvre et améliorer le dispositif existant de lutte contre les violences faites aux femmes

6.1. Mettrez-vous en place des **campagnes de prévention** ? Oui Non

Si oui, auprès de quelles cibles ?

6.2. Envisagez-vous de renforcer la **formation des professionnels** ? Oui Non

Si oui, comment ?

6.3. Développez-vous les structures d'assistance **individualisée et de logement**. Oui Non

Si oui, comment ?

6.4. Améliorerez-vous la **prise en charge des auteurs de violences** ? Oui Non

Si oui, comment ?

6.5. Renforcerez-vous les **partenariats**, en particulier entre les autorités judiciaires et le secteur associatif ? Oui Non

Si oui, comment ?

6.6. Vous donnerez-vous les moyens de protéger les **femmes victimes de la traite** des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle ? Oui Non

Si oui, comment ?

6.7. Comptez-vous octroyer des **moyens financiers et humains** à la lutte contre les violences faites aux femmes ? Oui Non

Si oui, lesquels et prioritairement en direction de quelles cibles ?

7. Rendre effectif l'accès à tous les moyens de contraceptions et d'IVG et mettre en œuvre l'éducation à la sexualité à l'école

7.1. Rendre effectif, conformément à la loi du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception :

7.1.1. l'accès aux différents **moyens de contraception** Oui Non

Si oui, comment ?

- en organisant des campagnes régulières d'information nationales et locales
- en développant des établissements d'information et de conseil conjugal et familial (EICCF) et centres de planification (CPEF) sur l'ensemble du territoire, y compris les départements d'Outre-Mer
- en améliorant et élargissant l'accès à la contraception d'urgence
- en améliorant l'accès à la contraception des mineures, en développant le travail en réseau des acteurs de la contraception notamment des personnels médicaux
- en accordant le remboursement des contraceptifs
- en allouant des financements suffisants aux associations en charge de ces sujets
- en inscrivant dans la formation initiale du personnel médical la contraception et ses différentes méthodes comme partie intégrante de la formation

7.1.2. l'accès à l'**interruption volontaire de grossesse (IVG)** Oui Non

Si oui, comment ?

- en mettant fin à la fermeture des Centres d'Interruption volontaire de grossesse (CIVG)
- en ouvrant des CIVG dans le cadre d'une médecine de proximité (au sein des établissements hospitaliers, ou des centres de santé publics avec IVG) avec les moyens afférents
- en contraignant les établissements publics à appliquer la loi du 4 juillet 2001 (respect des délais légaux, respect des délais recommandés par la HAS, choix de la méthode d'avortement...)
- en revalorisant l'acte à la hauteur des autres actes à technicité similaire,
- en inscrivant dans la formation initiale du personnel médical l'IVG comme partie intégrante de la santé génésique des femmes

7.2. Mettrez-vous en œuvre l'**éducation à la sexualité** ? Oui Non

Si oui, comment ?

- en rendant effectives les trois séances annuelles d'éducation à la sexualité prévues dans la loi, du CP à la terminale.
- en inscrivant dans la formation initiale des personnels enseignants une approche des rapports sociaux de sexe et de leurs conséquences sur les inégalités entre les femmes et les hommes.

8. Prendre en compte les spécificités des femmes en matière de santé

8.1. Prévoyez-vous de **sensibiliser le corps médical** aux pathologies nécessitant une surveillance particulière et des traitements spécifiques pour les femmes. Oui Non

8.2. Comptez-vous contraindre à une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les **protocoles d'essais cliniques et thérapeutiques**. Oui Non

8.3. Encouragerez-vous la réalisation d'études sur le sexisme dans le milieu de travail, au titre des **risques psychosociaux** ? Oui Non

9. Permettre un égal accès des femmes et des hommes, des filles et des garçons aux activités sportives, culturelles et associatives

9.1. Permettez-vous un **égal accès des femmes et des hommes**, des filles et des garçons aux activités sportives, culturelles et associatives Oui Non

Si oui, comment ?

10. Améliorer la prise de conscience et le traitement de toutes les formes de discrimination sexiste

10.1. Connaissez-vous la **Convention internationale de lutte contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**, ratifiée par la France en décembre 1983 ? Oui Non

10.2. Ferez-vous la promotion de ce texte ? Oui Non

Si oui, auprès de qui et comment ?

10.3. Facilitez-vous la **connaissance des droits et des procédures** par tous les citoyens et les citoyennes pour une meilleure réparation des discriminations sexistes ? Oui Non

Si oui, comment ?

10.4. Renforcerez-vous la **formation de tous les professionnels de la justice et du droit** sur l'ensemble des discriminations sexistes ? Oui Non

11. Développer une culture de l'égalité dès la petite enfance, notamment à l'école et dans les médias

11.1. Comment sensibiliserez-vous **les filles et les garçons** à l'égalité ?

en formant les professeur-e-s des écoles et l'ensemble des personnels encadrant les enfants depuis la petite enfance

en introduisant le thème de l'égalité systématiquement dans les programmes tout au long de la scolarité

en promouvant l'élaboration non-sexiste des manuels scolaires

en favorisant la diversité des parcours d'enseignement et de formation

en veillant à l'application concrète de la convention interministérielle sur l'égalité entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons dans la système éducatif, comme la nomination de référent-e-s dans les rectorats

en mettant en place des actions de prévention des comportements et violences sexistes

11.2. Organiserez-vous des **campagnes de sensibilisation** à destination du grand public afin de déconstruire les stéréotypes sexistes ? Oui Non

11.3. Estimez-vous que les **médias** sont impliqués dans votre action de promotion de l'égalité ? Oui Non

Si non, comment les impliquerez-vous ?

12. Renforcer les structures et les moyens mis en place par les pouvoirs publics en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

12.1. Créez-vous un **ministère de plein droit chargé des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes** ? Oui Non

12.2. Quels **moyens humains et financiers** accorderez-vous aux organismes et structures agissant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, comme le service des droits des femmes et de l'égalité ?

12.3. Adopterez-vous un **programme d'actions interministériel** afin d'inscrire l'égalité femmes-hommes au cœur de votre politique ? Oui Non

12.4. Améliorerez-vous les **liens avec la société civile et le monde de la recherche** ? Oui Non

Remarques complémentaires :

Annexe n°4

Réponses des candidat-e-s

Annexe n°4
Réponses des candidat-e-s

EVA JOLY

12 recommandations en 12 questions

Pour inscrire l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur de la campagne présidentielle de 2012

1. Modifier ou renforcer le dispositif existant relatif à la parité politique

1.1. Afin de favoriser la parité politique, modifierez-vous les modes de scrutin pour les élections législatives, cantonales/territoriales ? Oui Non

Si oui, comment ?

en introduisant **une dose significative de scrutin de liste à la proportionnelle**

en mettant en place **un scrutin binominal paritaire**

Nous pensons qu'une « dose significative de scrutin de liste à la proportionnelle » n'est pas assez. Il n'est pas question de « doser » la parité. Aussi, EELV appelle à la généralisation de la proportionnelle à toutes les élections, seul moyen d'arriver à une parité effective.

1.2. **Pour les scrutins de liste**, comptez-vous abaisser le seuil de la contrainte paritaire à l'ensemble des communes et aux départements élisant 3 sénateurs et plus Oui Non

1.3. **Pour les scrutins uninominaux**, aurez-vous recours aux contraintes suivantes : Oui Non

Augmentation des retenues de la première fraction de la dotation publique

Extension de la retenue à la deuxième fraction de la dotation publique

Obligation de parité des candidatures au niveau de la région ou du département sous peine de non enregistrement par le préfet

Nous voyons bien à l'heure actuelle que les sanctions financières pour non-respect de la parité aux élections ne sont pas suffisamment fortes pour contraindre les partis à respecter la parité. Puisque certains partis politiques ont les moyens de contourner la loi sur la parité en politique, je propose que ces partis, si je suis élue, ne puissent plus présenter de candidat-e-s aux scrutins uninominaux si la parité de candidatures n'est pas respectée.

Mais au-delà d'une parité d'intention, je souhaite qu'on aboutisse à une parité effective. Aussi, la retenue sera étendue à la deuxième fraction de la dotation publique, qui elle s'intéresse aux élu-e-s au Parlement, et non aux seul-e-s candidat-e-s.

Ces contraintes auront cours tant que nous serons dans un système de scrutins uninominaux, puisque le parti que je représente souhaite une généralisation de la proportionnelle à toutes les élections.

1.4. **Pour les exécutifs**, étendez-vous le principe paritaire :

1.4.1. Au gouvernement ? Oui Non

1.4.2. A toutes les instances locales, comme les bureaux des intercommunalités ? Oui Non

1.5. Pour un renouvellement des élu-e-s :

1.5.1. Modifierez-vous les règles régissant le cumul des mandats Oui Non

Si oui, comment ?

- en limitant le nombre de mandats concomitants à ... (précisez)
- en limitant le nombre de mandats successifs à 2
- en limitant l'âge pour se présenter à une élection à ... ans (précisez)
- en interdisant le cumul des mandats

1.5.2. Moderniserez-vous le statut de l'élu-e (articulation vies pro/perso et politique, indemnités et valorisation de l'acquis de l'expérience et formation, retraite, etc.) Oui Non

2. Favoriser le partage des responsabilités professionnelles et sociales

2.1. Prendrez-vous des mesures pour favoriser l'égal accès des hommes et des femmes aux responsabilités :

2.1.1. Dans les instances représentatives du personnel et dans les conseils des prud'hommes ? Oui Non

Si oui, comment ? Une instance représentative du personnel ou un conseil des prud'hommes qui ne sera pas paritaire sera dissous. Cette mesure sera de nature à permettre aux femmes d'accéder à ces instances en leur laissant la place qu'elles méritent.

2.1.2. Dans les Conseils d'administration et de surveillance des Etablissements Publics Administratifs ? Oui Non

Si oui, comment ? Comme pour la question ci-dessus, les conseils non-paritaires seront dissous.

2.1.3. Dans toutes les instances de direction publiques et privées (comités de direction et comités exécutifs des entreprises, fonction publique, associations, etc.) ? Oui Non

Si oui, comment ? Il existe déjà des lois et des décrets qui vont dans ce sens, et qui sont à mon avis, de nature à imposer la parité dans les conseils d'administration des entreprises ou parmi les haut-e-s-fonctionnaires. Mon objectif est d'étendre ces lois et décrets à l'ensemble des entreprises et des instances de la société civile, et surtout, de les faire appliquer.

2.1.4. Pour toutes les nominations à discrétion du gouvernement ? Oui Non

Si oui, comment ? Les nominations à discrétion sont un système qui permet souvent de placer des personnes proches du pouvoir à des postes stratégiques, honorifiques ou rémunérateurs, en s'affranchissant des règles de transparence et parfois d'éthique dans le processus de nomination. Ces nominations sont contraires aux valeurs que porte EELV, parce qu'elles favorisent des personnes déjà favorisées, au détriment de la parité et de la diversité.

Je m'engage, si je suis élue, à réformer ce système de nominations, et à le rendre ouvert à toutes et à tous.

3. Simplifier, clarifier et renforcer la négociation collective sur l'égalité professionnelle

3.1. Donneriez-vous aux **négoceurs** les moyens de leur action ? Oui Non

Si oui, comment ?

- en ouvrant largement aux représentant-e-s du personnel l'accès aux informations de l'entreprise permettant d'élaborer le RSC et de négocier l'accord d'égalité professionnelle
- en clarifiant ce qui relève de l'égalité professionnelle et salariale, dans les branches et les entreprises, par exemple en fusionnant les deux négociations.
- en inscrivant le contrôle des accords ou plans sur l'égalité professionnelle parmi les priorités des programmes de contrôle de l'Inspection du travail

3.2. Améliorerez-vous l'égalité professionnelle **dans la fonction publique**, en mettant en place des plans, en nommant des référent-e-s dans tous les ministères, etc Oui Non

4. Lutter contre la précarité du travail des femmes

4.1. Comment vous investirez-vous pour lutter contre la précarité du travail des femmes (CDD, temps partiels, bas salaires, etc.) ? Les femmes sont les premières touchées par la précarité, car cantonnées dans des métiers dévalorisés, souvent à temps partiel, donc avec des salaires très faibles, qui les pénaliseront au moment de partir à la retraite.

Pour mettre fin à cette spirale de la précarité, je propose :

- d'en finir avec les temps partiels contraints (moins de 30h par semaine), en supprimant les exonérations de cotisations sociales qui incitent les employeurs à embaucher à temps partiel ;
- la majoration de chaque heure travaillée par une prime salariale, à la charge de l'employeur ;
- la valorisation salariale des métiers dits féminisés ;
- enfin, l'encadrement strict du recours au CDD, qui tend à devenir la norme.

4.2. Comment comptez-vous prendre en compte les **emplois à temps partiel** (majoritairement occupés par des femmes) ?

- en dissuadant le recours aux temps partiels très courts
- en payant les heures complémentaires pour les salarié-e-s à temps partiel dès la première heure
- en améliorant l'information des salarié-e-s sur l'impact du temps partiel sur la carrière, le salaire et la retraite
- en favorisant l'accès à la formation continue pour les salarié-e-s à temps partiel.
- en proposant systématiquement les emplois à temps plein à tous les salariés à temps partiel.

4.3. Repenserez-vous les **emplois de services à la personne** (convention collective, structuration, reconnaissance, formation, professionnalisation) ? Oui Non

Si oui, comment ? Ces emplois sont majoritairement occupés par des femmes, car elles seraient plus "douées", auraient des prédispositions naturelles pour occuper ce type d'emploi. C'est faux. Les services à la personne (garde d'enfants, aide aux personnes âgées) sont un métier, qui nécessite une formation, et doit être rémunéré à sa juste valeur.

Je n'ai pas encore pensé aux modalités de revalorisation de ces métiers, car cela doit faire l'objet d'un dialogue avec les professionnel-le-s concerné-e-s.

4.4. Revaloriserez-vous les **emplois à prédominance féminine** ? Oui Non

Si oui, comment ? Ces emplois sont sous-payés, mal considérés car ils sont justement à prédominance féminine. Le plan

pour revaloriser ces catégories d'emplois se déroulera en deux temps :

- 1) La mise en oeuvre de mesures qui permettront aux femmes occupant ces emplois d'être payées à la hauteur de leurs compétences et des tâches qu'elles fournissent. La définition de ces mesures se fera en concertation avec les professionnelles concernées ;
- 2) A plus long terme, un travail sur les mentalités pour que ces emplois ne soient plus considérés comme étant "féminins". Le genre nous assigne un rôle, nous enferme dans des stéréotypes, qu'il convient de combattre par l'éducation à l'égalité filles-garçons dès la petite enfance.

5. Faciliter une meilleure articulation des temps de vie et l'exercice d'une parentalité partagée

5.1. Comment améliorerez-vous l'articulation des temps de vie professionnels et sociaux ?

- en reconnaissant la parentalité des femmes et des hommes tout au long de la vie
- en travaillant sur les leviers du temps (horaires variables, organisation des réunions, compte épargne temps, etc.)
- en aidant au développement de services divers au sein des entreprises (conciergeries, offres d'accueil et de garde, etc.)

L'accueil de la petite enfance étant un service public, de première nécessité, il importe à l'Etat et aux collectivités territoriales de créer davantage de places d'accueil en crèches pour les enfants non scolarisé-e-s. Toutes les entreprises n'ont pas les moyens de créer des structures d'accueil pour les enfants de leurs salarié-e-s. Seules les plus riches peuvent se le permettre, pénalisant les parents dont l'entreprise n'a pas les moyens de financer une crèche.

5.2. Modifierez-vous les dispositifs suivants pour une plus grande implication des pères ? Oui Non

- congé de paternité (durée et rémunération)
- congé parental (durée et rémunération)

Le congé parental sera transformé en un crédit-temps réparti à parts égales entre les parents et utilisable pendant les premières années de l'enfant.

5.3. Augmenterez-vous et diversifierez-vous l'offre d'accueil et de garde d'enfants sur les territoires ? Oui Non

Si oui, combien et comment ? Il existe un déficit de 400 000 places de crèches pour la petite enfance (cf. le collectif "pas de bébés à la consigne"). Si je suis élue, je m'engage à créer ces places manquantes durant le quinquennat. Et pour que cet accueil soit qualitatif, je supprimerai le décret Morano qui autorise le principe du surbooking dans les crèches.

5.4. Aurez-vous une politique ciblée pour les familles monoparentales, notamment dans leurs démarches d'accès à l'emploi ? Oui Non

Si oui, laquelle ? Rappelons que 80% des familles monoparentales sont sous la responsabilité de femmes. Toutes les mesures que nous avons mentionnées ci-dessus destinées à revaloriser la situation des femmes, en terme d'employabilité et d'égalité salariales, et à leur offrir des solutions dans l'organisation de la famille (places en crèche) auront un impact positif direct à la fois dans leur démarche d'accès à l'emploi et dans la qualité du travail qu'elles pourront exercer.

6. Veiller à la mise en oeuvre et améliorer le dispositif existant de lutte contre les violences faites aux femmes

6.1. Mettrez-vous en place des campagnes de prévention ? Oui Non

Si oui, auprès de quelles cibles ? Dans le cadre d'une loi-cadre contre les violences faites aux femmes, plusieurs types de

campagnes seront mises en oeuvre :

- des campagnes "grand public", pour sensibiliser sur l'aspect massif des violences (violences conjugales, viols, harcèlement sexuel, etc.) ;
- des campagnes spécifiquement axées vers la petite enfance, dans un optique d'éducation à l'égalité filles-garçons, et de respect mutuel ;
- des campagnes pour les services de police et la justice, afin de les sensibiliser à ces violences particulières, et d'accroître l'accueil des femmes victimes de violences.

6.2. Envisagez-vous de renforcer la formation des professionnels ? Oui Non

Si oui, comment ? En lien avec la question ci-dessus, il importe en effet de mieux former les professionnel-le-s concerné-e-s, et surtout, de recruter davantage de personnes pour accompagner ces femmes.

6.3. Développez-vous les structures d'assistance individualisée et de logement. Oui Non

Si oui, comment ? Le nombre de logements d'urgence et d'hébergement pour les femmes victimes de violences conjugales sera augmenté. La tâche de l'Observatoire contre les violences faites aux femmes que j'envisage de créer aura pour première mission de mener une étude pour définir le nombre de places nécessaires.

6.4. Améliorerez-vous la prise en charge des auteurs de violences ? Oui Non

Si oui, comment ? On ne peut pas lutter contre les violences si on n'aide pas les auteurs de violences à mettre fin à la spirale qu'ils ont créée.
La loi-cadre définira les modalités de leur prise en charge.

6.5. Renforcerez-vous les partenariats, en particulier entre les autorités judiciaires et le secteur associatif ? Oui Non

Si oui, comment ? Il s'agira de renforcer le rôle des associations, véritables expertes de ces thématiques qui ont beaucoup à apporter au monde de la justice dans la compréhension des violences faites aux femmes, et des attentes dans ce domaine.
Les associations pourront ainsi par exemple assurer des formations aux personnels de justice.

6.6. Vous donnerez-vous les moyens de protéger les femmes victimes de la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle ? Oui Non

Si oui, comment ? La prostitution est une violence faite envers les femmes, d'autant plus dans une situation de proxénétisme ou de traite d'êtres humains.
Les réseaux de prostitution seront sévèrement combattus et les personnes à leur tête condamnées.

6.7. Comptez-vous octroyer des moyens financiers et humains à la lutte contre les violences faites aux femmes ? Oui Non

Si oui, lesquels et prioritairement en direction de quelles cibles ? Ces moyens se définiront de concert avec les associations oeuvrant dans ce domaine, qui travailleront avec l'Observatoire contre les violences faites aux femmes. Il

est encore prématuré pour avancer un budget.

7. Rendre effectif l'accès à tous les moyens de contraceptions et d'IVG et mettre en œuvre l'éducation à la sexualité à l'école

7.1. Rendez effectif, conformément à la loi du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception :

7.1.1. l'accès aux différents **moyens de contraception** Oui Non

Si oui, comment ?

- en organisant des campagnes régulières d'information nationales et locales
- en développant des établissements d'information et de conseil conjugal et familial (EICCF) et centres de planification (CPEF) sur l'ensemble du territoire, y compris les départements d'Outre-Mer
- en améliorant et élargissant l'accès à la contraception d'urgence
- en améliorant l'accès à la contraception des mineures, en développant le travail en réseau des acteurs de la contraception notamment des personnels médicaux
- en accordant le remboursement des contraceptifs
- en allouant des financements suffisants aux associations en charge de ces sujets
- en inscrivant dans la formation initiale du personnel médical la contraception et ses différentes méthodes comme partie intégrante de la formation

7.1.2. l'accès à l'**interruption volontaire de grossesse (IVG)** Oui Non

Si oui, comment ?

- en mettant fin à la fermeture des Centres d'Interruption volontaire de grossesse (CIVG)
- en ouvrant des CIVG dans le cadre d'une médecine de proximité (au sein des établissements hospitaliers, ou des centres de santé publics avec IVG) avec les moyens afférents
- en contraignant les établissements publics à appliquer la loi du 4 juillet 2001 (respect des délais légaux, respect des délais recommandés par la HAS, choix de la méthode d'avortement...)
- en revalorisant l'acte à la hauteur des autres actes à technicité similaire,
- en inscrivant dans la formation initiale du personnel médical l'IVG comme partie intégrante de la santé génésique des femmes

7.2. Mettrez-vous en œuvre l'**éducation à la sexualité** ? Oui Non

Si oui, comment ?

- en rendant effectives les trois séances annuelles d'éducation à la sexualité prévues dans la loi, du CP à la terminale.

Ces séances d'éducation à la sexualité seront complétées par un programme d'éducation à l'égalité femmes-hommes et à la déconstruction des stéréotypes de genre.

- en inscrivant dans la formation initiale des personnels enseignants une approche des rapports sociaux de sexe et de leurs conséquences sur les inégalités entre les femmes et les hommes.

8. Prendre en compte les spécificités des femmes en matière de santé

8.1. Prévoyez-vous de **sensibiliser le corps médical** aux pathologies nécessitant une surveillance particulière et des traitements spécifiques pour les femmes. Oui Non

8.2. Comptez-vous contraindre à une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les **protocoles d'essais cliniques et thérapeutiques**. Oui Non

8.3. Encouragerez-vous la réalisation d'études sur le sexisme dans le milieu de travail, au titre des **risques psychosociaux** ? Oui Non

9. Permettre un égal accès des femmes et des hommes, des filles et des garçons aux activités sportives, culturelles et associatives

9.1. Permettez-vous un **égal accès des femmes et des hommes**, des filles et des garçons aux activités sportives, culturelles et associatives Oui Non

Si oui, comment ? Je pense que l'égal accès des femmes et des hommes à ces diverses activités ne peut pas être traitée sur un même plan.

Pour le sport, il est important d'assurer une médiatisation égale des compétitions sportives féminines, afin de susciter des vocations parmi les jeunes filles et de les inciter à pratiquer le sport qu'elles souhaitent, même s'il est (à tort) considéré comme étant un sport "d'hommes". Les garçons doivent aussi être encouragés à pratiquer des sports dits "de filles".

Concernant les "activités culturelles et associatives", cette catégorie est extrêmement large et revêt des réalités bien différentes selon le secteur. Nous savons qu'il y a davantage de femmes investies dans les associations à but social tandis que les hommes privilégient les associations sportives, de loisirs ou professionnelles. Là encore, les stéréotypes dominent, et l'égal accès des femmes et des hommes au monde associatif ne passera que si l'on engage une politique volontariste de déconstruction du genre.

10. Améliorer la prise de conscience et le traitement de toutes les formes de discrimination sexiste

10.1. Connaissez-vous la **Convention internationale de lutte contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**, ratifiée par la France en décembre 1983 ? Oui Non

10.2. Ferez-vous la promotion de ce texte ? Oui Non

Si oui, auprès de qui et comment ? Plutôt que de promouvoir un texte, je m'attacherai plutôt, à travers le Ministère pour l'égalité femmes-hommes, à le traduire en actes. Nous constatons que bien que la France ait ratifiée cette convention, près de 30 ans après la ligne de fracture entre les femmes et les hommes n'a que peu bougé (faible accès à la vie politique, inégalités salariales et professionnelle, stéréotypes, etc.).

Et si promotion il doit y avoir, elle sera davantage symbolique, à l'occasion du trentième anniversaire de la ratification du texte.

10.3. Facilitez-vous la **connaissance des droits et des procédures** par tous les citoyens et les citoyennes pour une meilleure réparation des discriminations sexistes ? Oui Non

Si oui, comment ? Il importe tout d'abord de redéfinir ce qu'est une discrimination sexiste, fait très dur à prouver actuellement dans le droit. Le ministère de l'égalité entre les femmes et les hommes que je compte créer si je suis élue aura pour mission de s'attaquer aux discriminations basées sur le sexe, de mettre en place des outils spécifiques pour les contrer et surtout d'informer les citoyen-ne-s sur les perspectives de saisine de la justice pour se défendre.

10.4. Renforcerez-vous la **formation de tous les professionnels de la justice et du droit** sur l'ensemble des discriminations sexistes ? Oui Non

11. Développer une culture de l'égalité dès la petite enfance, notamment à l'école et dans les médias

11.1. Comment sensibiliserez-vous **les filles et les garçons** à l'égalité ?

en formant les professeur-e-s des écoles et l'ensemble des personnels encadrant les enfants depuis la petite enfance

en introduisant le thème de l'égalité systématiquement dans les programmes tout au long de la scolarité

en promouvant l'élaboration non-sexiste des manuels scolaires

en favorisant la diversité des parcours d'enseignement et de formation

en veillant à l'application concrète de la convention interministérielle sur l'égalité entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons dans la système éducatif, comme la nomination de référent-e-s dans les rectorats

en mettant en place des actions de prévention des comportements et violences sexistes

L'école doit jouer un rôle essentiel dans la lutte pour l'égalité filles-garçons, rôle qu'elle ne remplit que très partiellement à l'heure actuelle. Je m'attacherais, entre autres, à ce que les programmes scolaires soient revus pour donner la place que les femmes méritent (notamment en Histoire et littérature). J'engagerai également un programme massif auprès de l'ensemble du système éducatif, de la maternelle à l'université pour lutter contre les stéréotypes de genre

11.2. Organiserez-vous des **campagnes de sensibilisation** à destination du grand public afin de déconstruire les stéréotypes sexistes ? **Oui** **Non**

11.3. Estimez-vous que les **médias** sont impliqués dans votre action de promotion de l'égalité ? **Oui** **Non**

Si non, comment les impliquerez-vous ? Nous ne pouvons que déplorer la manière dont les médias considèrent les femmes à l'heure actuelle (seulement 18% de femmes expertes invitées dans les médias, des directions et rédactions majoritairement masculines) et la manière dont ils véhiculent des clichés sexistes.

Il s'agira alors d'une part d'agir sur la composition des instances dirigeantes des médias, avec par exemple l'instauration de quotas comme dans les conseils d'administration, et d'autre part d'agir sur le contenu des médias (incitation pour la création de contenus -émissions, etc.- non sexistes, promotion de l'égalité femmes-hommes, etc.).

12. Renforcer les structures et les moyens mis en place par les pouvoirs publics en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

12.1. Créez-vous un **ministère de plein droit chargé des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes** ? **Oui** **Non**

12.2. Quels **moyens humains et financiers** accorderez-vous aux organismes et structures agissant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, comme le service des droits des femmes et de l'égalité ? **Ces moyens seront définis de concert avec les principales intéressées, à savoir les associations qui oeuvrent au quotidien pour les droits des femmes.**

12.3. Adopterez-vous un **programme d'actions interministériel** afin d'inscrire l'égalité femmes-hommes au cœur de votre politique ? **Oui** **Non**

12.4. Améliorerez-vous les **liens avec la société civile et le monde de la recherche** ? **Oui** **Non**

Remarques complémentaires :

Le questionnaire que vous m'avez adressé a le mérite de balayer quasiment l'ensemble des inégalités femmes-hommes, exception faite de la sphère privée. Les femmes assument encore aujourd'hui l'immense majorité des tâches domestiques et parentales, du fait de l'assignation de genre qui pèsent sur nous toutes et tous.

La force de mon programme pour l'égalité femmes-hommes est que tout en combattant les inégalités qui subsistent encore et empoisonnent le quotidien de millions de femmes, je m'attache aussi à la déconstruction du genre, seul moyen de parvenir à terme à une réelle égalité entre les femmes et les hommes.

J'appelle ainsi à une transformation en profondeur de la société, dans la lignée du projet de conversion écologique que je porte avec EELV.

Je tiens aussi à préciser que les réponses à ce questionnaire ne peuvent émaner d'un seul organe politique, aussi progressiste soit-il, et qu'une politique pour l'égalité femmes-hommes se construit de concert avec le monde associatif. EELV est à l'écoute des aspirations de ces associations, et j'ai personnellement eu l'occasion de dialoguer avec plusieurs d'entre elles. Si je suis élue, le dialogue s'intensifiera et ces associations seront étroitement associées aux travaux que mènera le Ministère pour l'égalité femmes-hommes.

Sincères salutations,

Eva Joly

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Eva Joly', written in a cursive style.

Paris, le 29 mars 2012

Annexe n°4
Réponses des candidat-e-s

NICOLAS SARKOZY

12 recommandations en 12 questions

Pour inscrire l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur de la campagne présidentielle de 2012

1. Modifier ou renforcer le dispositif existant relatif à la parité politique

1.1. Afin de favoriser la parité politique, modifierez-vous les modes de scrutin pour les élections législatives, cantonales/territoriales ? Oui Non

Si oui, comment ?

en introduisant **une dose significative de scrutin de liste à la proportionnelle**

en mettant en place **un scrutin binominal paritaire**

1.2. **Pour les scrutins de liste**, comptez-vous abaisser le seuil de la contrainte paritaire à l'ensemble des communes et aux départements élisant 3 sénateurs et plus Oui Non

1.3. **Pour les scrutins uninominaux**, aurez-vous recours aux contraintes suivantes : Oui Non

Augmentation des retenues de la première fraction de la dotation publique

Extension de la retenue à la deuxième fraction de la dotation publique

Obligation de parité des candidatures au niveau de la région ou du département sous peine de non enregistrement par le préfet

1.4. **Pour les exécutifs**, étendez-vous le principe paritaire :

1.4.1. Au gouvernement ? Oui Non

1.4.2. A toutes les instances locales, comme les bureaux des intercommunalités ? Oui Non

1.5. **Pour un renouvellement des élu-e-s** :

1.5.1. Modifierez-vous les règles régissant **le cumul des mandats** Oui Non

Si oui, comment ?

en limitant le nombre de mandats concomitants à ... (précisez)

en limitant le nombre de mandats successifs à ... (précisez)

en limitant l'âge pour se présenter à une élection à ... ans (précisez)

en interdisant le cumul des mandats

1.5.2. Moderniserez-vous **le statut de l'élu-e** (articulation vies pro/perso et politique, indemnités et valorisation de l'acquisition de l'expérience et formation, retraite, etc.) Oui Non

2. Favoriser le partage des responsabilités professionnelles et sociales

2.1. Prendrez-vous des mesures pour favoriser l'égal accès des hommes et des femmes aux responsabilités :

2.1.1. Dans les **instances représentatives du personnel** et dans les **conseils des prud'hommes** ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ?

La révision constitutionnelle de 2008 a inscrit dans la Constitution le principe selon lequel "la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes (...) aux responsabilités professionnelles et sociales". Je souhaite donc que les syndicats puissent participer aussi aux efforts de parité. Il leur sera demandé de présenter aux élections professionnelles des listes comprenant un nombre de femmes proportionnel à leur représentation dans l'emploi au sein de la branche concernée.

2.1.2. Dans les **Conseils d'administration et de surveillance des Etablissements Publics Administratifs** ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ?

La loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle a permis de rendre obligatoire la présence d'au moins 40 % de femmes au sein des conseils d'administration des sociétés anonymes cotées, des entreprises de plus de 500 salariés réalisant un chiffre d'affaires de plus de 50 millions d'euros, des entreprises et des établissements publics. Depuis la loi du 12 mars 2012, les conseils d'administration des établissements publics administratifs sont également concernés par cet objectif.

2.1.3. Dans toutes les **instances de direction publiques et privées** (comités de direction et comités exécutifs des entreprises, fonction publique, associations, etc.) ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ?

La loi du 12 mars 2012 s'applique à toute la fonction publique, non seulement d'Etat, mais aussi dans les hopitaux et les collectivités territoriales. Elle fixe précisément un objectif de 40 % de postes clés pour les femmes. Par ailleurs, s'agissant des instances de direction privées, ces dernières sont directement concernées par la loi du 27 janvier 2011 détaillée ci-dessus.

2.1.4. Pour toutes les **nominations à discrétion du gouvernement** ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ?

La loi du 12 mars 2012 prévoit à l'horizon 2018 un taux de 40 % de femmes pour les nominations dans tous les emplois pourvus sur décision du Gouvernement. Les employeurs publics qui ne respecteront pas les cibles de nomination seront sanctionnés financièrement.

3. Simplifier, clarifier et renforcer la négociation collective sur l'égalité professionnelle

3.1. Donneriez-vous aux **négoçiateurs** les moyens de leur action ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ?

en ouvrant largement aux représentant-e-s du personnel l'accès aux informations de l'entreprise permettant d'élaborer le RSC et de négocier l'accord d'égalité professionnelle

en clarifiant ce qui relève de l'égalité professionnelle et salariale, dans les branches et les entreprises, par exemple en fusionnant les deux négociations.

en inscrivant le contrôle des accords ou plans sur l'égalité professionnelle parmi les priorités des programmes de contrôle de l'Inspection du travail

3.2. Améliorerez-vous l'égalité professionnelle **dans la fonction publique**, en mettant en place des plans, en nommant des référent-e-s dans tous les ministères, etc. **Oui** **Non**

4. Lutter contre la précarité du travail des femmes

4.1. Comment vous investirez-vous pour lutter contre la précarité du travail des femmes (CDD, temps partiels, bas salaires, etc.) ?

La lutte contre la précarité du travail des femmes doit se mener à tous les niveaux. J'ai voulu agir sur la question des rémunérations à travers la réforme des retraites, qui a prévu des pénalités financières pour les entreprises qui ne concluent pas d'accords visant à l'égalité salariale. Ces pénalités sont applicables depuis le 1^{er} janvier 2012. Il faut aussi lutter contre le temps partiel subi : une femme qui souhaite travailler davantage ne doit pas en être empêchée. En lien avec les branches professionnelles, nous avons concentré notre intervention sur les secteurs qui recourent le plus de temps partiel. Il faudra poursuivre dans cette voie afin que tous les secteurs participent à l'effort de réduction des inégalités entre femmes et hommes.

4.2. Comment comptez-vous prendre en compte les **emplois à temps partiel** (majoritairement occupés par des femmes) ?

- en dissuadant le recours aux temps partiels très courts
- en payant les heures complémentaires pour les salarié-e-s à temps partiel dès la première heure
- en améliorant l'information des salarié-e-s sur l'impact du temps partiel sur la carrière, le salaire et la retraite
- en favorisant l'accès à la formation continue pour les salarié-e-s à temps partiel.
- en proposant systématiquement les emplois à temps plein à tous les salariés à temps partiel.

4.3. Repenserez-vous les **emplois de services à la personne** (convention collective, structuration, reconnaissance, formation, professionnalisation) ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ?

Les emplois de services à la personne améliorent au quotidien le bien-être de nos concitoyens, je souhaite donc continuer à les développer. Je veux pour cela que nous puissions rendre ces emplois plus attractifs. J'encouragerai notamment une négociation inter branches afin d'améliorer la portabilité des droits pour les salariés partagés entre plusieurs employeurs. Les dispositions fiscales encourageant les emplois familiaux doivent être conservées. Elles sont au surplus utiles pour permettre aux femmes de travailler.

4.4. Revaloriserez-vous les **emplois à prédominance féminine** ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ?

Plutôt que de revaloriser les emplois à prédominance féminine, je crois surtout qu'il faut encourager la mixité des emplois. Pour cela, nous ne pouvons pas accepter que les classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques ne comptent que 30 % de filles, ou que seulement 27 % des masters en sciences fondamentales soient détenus par des filles. C'est en luttant sur le terrain de l'éducation que nous revaloriserons le travail des femmes.

5. Faciliter une meilleure articulation des temps de vie et l'exercice d'une parentalité partagée

5.1. Comment améliorerez-vous l'**articulation des temps de vie** professionnels et sociaux ?

- en reconnaissant la parentalité des femmes et des hommes tout au long de la vie
- en travaillant sur les leviers du temps (horaires variables, organisation des réunions, compte épargne temps, etc.)
- en aidant au développement de services divers au sein des entreprises (conciergeries, offres d'accueil et de garde, etc.)

5.2. Modifierez-vous les dispositifs suivants pour **une plus grande implication des pères** ? **Oui** **Non**

- congé de paternité (durée et rémunération)
- congé parental (durée et rémunération)

5.3. Augmenterez-vous et diversifierez-vous l'**offre d'accueil et de garde d'enfants** sur les territoires ? **Oui** **Non**

Si oui, combien et comment ?

Depuis 2007, nous avons créé plus de 200 000 solutions d'accueil supplémentaires pour les jeunes enfants. C'est une avancée considérable pour les pères et mères de famille, mais j'ai bien conscience de l'effort qui reste à accomplir. J'entends donc poursuivre cette politique en réalisant un effort similaire sur le prochain quinquennat, qui devra se traduire non seulement par la création de nouvelles places en crèche et de places d'assistants maternels, mais aussi par le développement de solutions adaptées, comme les crèches d'entreprises, qui permettent aux parents de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle.

5.4. Avez-vous une politique ciblée pour les **familles monoparentales**, notamment dans leurs démarches d'accès à l'emploi ? **Oui** **Non**

Si oui, laquelle ?

La première priorité s'agissant des familles monoparentales est de les protéger de la précarité, en sécurisant le versement des pensions alimentaires. On ne peut pas accepter qu'une femme élevant seule ses enfants soit placée en situation de précarité simplement parce que le père a décidé de ne pas payer sa pension alimentaire. J'ai donc proposé la création d'une agence pour le recouvrement des pensions alimentaires, qui pourra intervenir à tout moment, en cas de problème dans le versement d'une pension, avec les mêmes moyens juridiques que ceux du fisc.

6. Veiller à la mise en œuvre et améliorer le dispositif existant de lutte contre les violences faites aux femmes

6.1. Mettrez-vous en place des **campagnes de prévention** ? **Oui** **Non**

Si oui, auprès de quelles cibles ?

Nous avons entrepris des réformes considérables pour mieux protéger les femmes victimes de violences, par exemple avec la loi du 9 juillet 2010 qui crée de nouveaux outils de protection - comme la possibilité pour le juge de prononcer en urgence l'éviction du domicile du conjoint violent ou la généralisation de la circonstance aggravante pour les violences commises au sein du couple - et fait du harcèlement moral une infraction à part entière, punissable en tant que telle. Nous devons communiquer davantage sur tous ces nouveaux outils, afin qu'aucune femme n'ignore quels sont ses droits.

6.2. Envisagez-vous de renforcer la **formation des professionnels** ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ?

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 9 juillet 2010, nous avons mis en place des actions de formation à destination des acteurs de la police, de la justice et des intervenants sociaux et associatifs. Je crois qu'il faut poursuivre et amplifier ces efforts : les femmes victimes de violences vivent des situations particulièrement éprouvantes, c'est notre devoir de les accueillir et de les orienter du mieux possible.

6.3. Développez-vous les structures d'assistance **individualisée et de logement**. **Oui** **Non**

Si oui, comment ?

L'hébergement et le relogement des femmes victimes de violences au sein du couple est une priorité de la lutte contre les violences faites aux femmes. La loi du 9 juillet 2010 a prévu des dispositions qui favorisent l'accès des femmes victimes de violences aux logements sociaux. Il faut maintenant s'assurer que cela fonctionne bien. Nous recenserons donc les besoins, afin, sur la base de ce diagnostic, de réorienter l'offre en matière d'hébergement et de logement, voire de développer des dispositifs alternatifs innovants s'il le faut.

6.4. Améliorerez-vous la **prise en charge des auteurs de violences** ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ?

Le troisième plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes vise à favoriser une meilleure prise en charge des auteurs de violences pour mieux prévenir la récurrence. Il prévoit notamment la mise en œuvre du dispositif anti-rapprochement prévu par la loi du 9 juillet 2010. De plus, les dispositifs existant au niveau local seront renforcés.

6.5. Renforcerez-vous les **partenariats**, en particulier entre les autorités judiciaires et le secteur associatif ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ?

L'association de l'ensemble des partenaires tant associatifs qu'institutionnels concernés par la question de la lutte contre les violences faites aux femmes figure parmi les priorités du dernier plan interministériel. Les textes régissant la Commission nationale contre les violences faites aux femmes seront modifiés afin d'ouvrir la composition de cette instance aux associations oeuvrant à la lutte contre d'autres violences que celles commises au sein du couple (mariages forcés, mutilations sexuelles féminines, esclavage moderne, prostitution, violences au travail). Les collectivités territoriales ou les représentants des délégations parlementaires doivent également être associés au fonctionnement de la commission afin de conforter son assise.

6.6. Vous donnerez-vous les moyens de protéger les **femmes victimes de la traite** des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ?

La lutte contre la prostitution et la traite des êtres humains exige une réponse pluridisciplinaire coordonnée, afin de

Réponse de Nicolas Sarkozy

protéger les femmes de leur agresseur et de les accompagner sur les plans sanitaire, social, économique et administratif. Il faut donc recenser et évaluer les actions de terrain, en même temps qu'améliorer les partenariats entre l'ensemble des acteurs. Les sanctions contre la traite seront portées au même niveau que celles contre le trafic de drogue.

6.7. Comptez-vous octroyer des **moyens financiers et humains à la lutte contre les violences faites aux femmes ?** **Oui** **Non**

Si oui, lesquels et prioritairement en direction de quelles cibles ?

Le troisième plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes engage au total 31,6 millions d'euros, ce qui représente une augmentation de 30 % par rapport au plan précédent.

7. Rendre effectif l'accès à tous les moyens de contraceptions et d'IVG et mettre en œuvre l'éducation à la sexualité à l'école

7.1. Rendre effectif, conformément à la loi du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception :

7.1.1. l'accès aux différents **moyens de contraception** **Oui** **Non**

Si oui, comment ?

- en organisant des campagnes régulières d'information nationales et locales
- en développant des établissements d'information et de conseil conjugal et familial (EICCF) et centres de planification (CPEF) sur l'ensemble du territoire, y compris les départements d'Outre-Mer
- en améliorant et élargissant l'accès à la contraception d'urgence
- en améliorant l'accès à la contraception des mineures, en développant le travail en réseau des acteurs de la contraception notamment des personnels médicaux
- en accordant le remboursement des contraceptifs
- en allouant des financements suffisants aux associations en charge de ces sujets
- en inscrivant dans la formation initiale du personnel médical la contraception et ses différentes méthodes comme partie intégrante de la formation

7.1.2. l'accès à l'interruption volontaire de grossesse** (IVG)** **Oui** **Non**

Si oui, comment ?

- en mettant fin à la fermeture des Centres d'Interruption volontaire de grossesse (CIVG)
- en ouvrant des CIVG dans le cadre d'une médecine de proximité (au sein des établissements hospitaliers, ou des centres de santé publics avec IVG) avec les moyens afférents
- en contraignant les établissements publics à appliquer la loi du 4 juillet 2001 (respect des délais légaux, respect des délais recommandés par la HAS, choix de la méthode d'avortement...)
- en revalorisant l'acte à la hauteur des autres actes à technicité similaire,
- en inscrivant dans la formation initiale du personnel médical l'IVG comme partie intégrante de la santé génésique des femmes

7.2. Mettrez-vous en œuvre l'éducation à la sexualité** ?** **Oui** **Non**

Si oui, comment ?

- en rendant effectives les trois séances annuelles d'éducation à la sexualité prévues dans la loi, du CP à la terminale.
- en inscrivant dans la formation initiale des personnels enseignants une approche des rapports sociaux de sexe et de leurs conséquences sur les inégalités entre les femmes et les hommes.

8. Prendre en compte les spécificités des femmes en matière de santé

8.1. Prévoyez-vous de **sensibiliser le corps médical aux pathologies nécessitant une surveillance particulière et des traitements spécifiques pour les femmes.** **Oui** **Non**

8.2. Comptez-vous contraindre à une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les **protocoles d'essais cliniques et thérapeutiques.** **Oui** **Non**

8.3. Encouragerez-vous la réalisation d'études sur le sexisme dans le milieu de travail, au **Oui** **Non**

9. Permettre un égal accès des femmes et des hommes, des filles et des garçons aux activités sportives, culturelles et associatives

9.1. Permettez-vous un **égal accès des femmes et des hommes**, des filles et des garçons aux activités sportives, culturelles et associatives **Oui** **Non**

Si oui, comment ?

En demandant au Garde des Sceaux de veiller tout particulièrement, comme il le fait déjà, au respect de la loi qui réprime les discriminations fondées sur le sexe. Le ministère public devra poursuivre systématiquement les auteurs de telles discriminations. Je crois aussi beaucoup dans les bienfaits de la communication, c'est par exemple la raison pour laquelle la journée des droits de la femme est indispensable pour rappeler en permanence à nos concitoyennes leurs droits. L'égalité entre femmes et hommes n'est pas que théorique, elle doit être respectée partout. Nous ne devons tolérer aucune discrimination.

10. Améliorer la prise de conscience et le traitement de toutes les formes de discrimination sexiste

10.1. Connaissez-vous la **Convention internationale de lutte contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**, ratifiée par la France en décembre 1983 ? **Oui** **Non**

10.2. Ferez-vous la promotion de ce texte ? **Oui** **Non**

Si oui, auprès de qui et comment ?

Bien sûr, auprès des femmes, mais pas seulement : je crois que c'est auprès des hommes que nous devons le plus communiquer, ainsi qu'auprès des institutions et toutes les organisations collectives, car beaucoup de discriminations ne sont pas le résultat d'actions délibérées, mais seulement la conséquence de pratiques et d'usages que personne n'a le courage ou l'audace de remettre en cause.

10.3. Facilitez-vous la **connaissance des droits et des procédures** par tous les citoyens et les citoyennes pour une meilleure réparation des discriminations sexistes ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ?

Le plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes, la journée des droits de la femme (8 mars), ou encore la journée nationale contre les violences faites aux femmes que nous avons instituée le 25 novembre sont autant d'occasions d'appeler, au plan national, l'attention de nos concitoyens sur les voies de recours dont disposent les femmes en cas de discriminations. Nous devons également relayer ces messages au plan local, en s'appuyant sur le réseau associatif.

10.4. Renforcerez-vous la **formation de tous les professionnels de la justice et du droit** sur l'ensemble des discriminations sexistes ? **Oui** **Non**

11. Développer une culture de l'égalité dès la petite enfance, notamment à l'école et dans les médias

11.1. Comment sensibiliserez-vous **les filles et les garçons** à l'égalité ?

en formant les professeur-e-s des écoles et l'ensemble des personnels encadrant les enfants depuis la petite enfance

en introduisant le thème de l'égalité systématiquement dans les programmes tout au long de la scolarité

en promouvant l'élaboration non-sexiste des manuels scolaires

en favorisant la diversité des parcours d'enseignement et de formation

en veillant à l'application concrète de la convention interministérielle sur l'égalité entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons dans la système éducatif, comme la nomination de référent-e-s dans les rectorats

en mettant en place des actions de prévention des comportements et violences sexistes

11.2. Organisez-vous des **campagnes de sensibilisation** à destination du grand public afin de déconstruire les stéréotypes sexistes ? **Oui** **Non**

11.3. Estimez-vous que les **médias** sont impliqués dans votre action de promotion de l'égalité ? **Oui** **Non**

Si non, comment les impliquerez-vous ?

Tout en estimant que les médias se sont impliqués dans la promotion de l'égalité, je crois que nous pouvons faire encore mieux. Je souhaiterais notamment que le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel puisse réfléchir sur l'image que les médias renvoient de la femme, car cette image a un impact considérable sur la conception que nos concitoyens peuvent se faire de la place de la femme dans notre société.

12. Renforcer les structures et les moyens mis en place par les pouvoirs publics en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

12.1. Créez-vous un **ministère de plein droit chargé des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes** ? **Oui** **Non**

12.2. Quels **moyens humains et financiers** accorderez-vous aux organismes et structures agissant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, comme le service des droits des femmes et de l'égalité ?

Dans un contexte budgétaire particulièrement tendu, un certain nombre d'associations promouvant le droit des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes ont vu leur subvention maintenue : la FNSF, le Collectif féministe contre le viol, ou encore le mouvement du Nid ... etc. Ces efforts seront poursuivis, puisque le 3ème plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes, présenté en conseil des ministres le 13 avril 2011, mobilise 31,6 M€ sur trois ans, soit une augmentation de plus de 30% par rapport au plan précédent (de 24,2 M€).

12.3. Adopterez-vous un **programme d'actions interministériel** afin d'inscrire l'égalité femmes-hommes au cœur de votre politique ? **Oui** **Non**

12.4. Améliorerez-vous les **liens avec la société civile et le monde de la recherche** ? **Oui** **Non**

Remarques complémentaires :

Tout d'abord, il convient de compléter ainsi la réponse à la question 1.5.1 : le cumul entre les fonctions de ministre et la présidence d'un exécutif local sera interdit.

Ensuite, après la question 4.2, il y a lieu de préciser que les entreprises ne recourent pas au temps partiel par plaisir, mais en raison de la réalité de leurs carnets de commande. La vraie lutte contre le temps partiel subi, c'est donc d'améliorer la compétitivité des entreprises.

Enfin, je voudrais rappeler que depuis 2007, la condition des femmes a été considérablement améliorée.

L'activité professionnelle a pu se développer grâce à la création de 200 000 solutions de garde supplémentaires, comme je m'y étais engagé. Nous avons pris des mesures importantes pour lutter contre le travail à temps partiel subi, en encourageant des négociations dans les secteurs concentrant le plus de travail à temps partiel. Les femmes sont en outre pleinement concernées par le rapprochement du régime du mariage et de celui du pacs, ainsi que par les mesures que nous avons prises en faveur des faibles revenus, comme l'augmentation du taux des pensions de réversion ou la revalorisation de 25 % du minimum vieillesse.

L'égalité salariale a été favorisée : alors que les écarts de salaire net entre femmes et hommes sont encore de 20%, la loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites a prévu des pénalités pour les entreprises qui ne prennent pas de mesures concrètes pour réduire les écarts de salaire entre hommes et femmes. Ces sanctions sont applicables depuis le 1er janvier 2012.

L'égal accès aux responsabilités a été encouragé : la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle a permis de rendre obligatoire la présence d'au moins 40% de femmes au sein des conseils d'administration des sociétés anonymes cotées, des entreprises de plus de 500 salariés réalisant un chiffre d'affaires de plus de 50 millions d'euros, des entreprises et des établissements publics (mise en œuvre progressive : quota de 20 % au bout de 3 ans ; quota de 40 % au bout de 6 ans). La simple élaboration de cette loi a créé une dynamique qui donne déjà de premiers résultats, puisque le nombre de femmes siégeant au conseil d'administration ou de surveillance des sociétés du CAC 40 a déjà augmenté de 44%. Le Gouvernement sera particulièrement vigilant pour que cette amélioration concerne également les entreprises de taille moyenne. L'administration doit participer à cet effort : la loi du 12 mars 2012 sur la fonction publique a déjà fixé un objectif de 40 % de femmes aux postes clés de la fonction publique. Les directeurs d'administration centrale, d'établissements publics et d'entreprises à participation de l'Etat recevront un objectif de féminisation des équipes de direction, auquel sera conditionné le versement d'une partie de leur rémunération variable.

La lutte contre les violences faites chaque année à 3 millions de femmes a été renforcée : avec la loi du 9 juillet 2010, nous disposons désormais d'un corpus juridique précieux pour mieux protéger les victimes, comprenant notamment « l'ordonnance de protection », qui permet au juge de prendre des mesures concrètes et rapides pour protéger les femmes. Par exemple, elle permet au juge de statuer en urgence pour décider d'évincer du domicile familial l'auteur des violences ou encore lui interdire d'approcher la victime et le placer sous bracelet électronique. Nous avons également lancé le troisième plan de lutte contre les violences faites aux femmes fin 2011, qui engage 31,6 millions d'euros (+ 30% par rapport au plan précédent).

Annexe n°4
Réponses des candidat-e-s

JEAN-LUC MELENCHON

12 recommandations en 12 questions

Pour inscrire l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur de la campagne présidentielle de 2012

1. Modifier ou renforcer le dispositif existant relatif à la parité politique

1.1. Afin de favoriser la parité politique, modifierez-vous les modes de scrutin pour les élections législatives, cantonales/territoriales ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ?

en introduisant **une dose significative de scrutin de liste à la proportionnelle**

en mettant en place **un scrutin binominal paritaire**

1.2. **Pour les scrutins de liste**, comptez-vous abaisser le seuil de la contrainte paritaire à l'ensemble des communes et aux départements élisant 3 sénateurs et plus **Oui** **Non**

1.3. **Pour les scrutins uninominaux**, aurez-vous recours aux contraintes suivantes : **Oui** **Non**

Augmentation des retenues de la première fraction de la dotation publique

Extension de la retenue à la deuxième fraction de la dotation publique

Obligation de parité des candidatures au niveau de la région ou du département sous peine de non enregistrement par le préfet

1.4. **Pour les exécutifs**, étendez-vous le principe paritaire :

1.4.1. Au gouvernement ? **Oui** **Non**

1.4.2. A toutes les instances locales, comme les bureaux des intercommunalités ? **Oui** **Non**

1.5. **Pour un renouvellement des élu-e-s** :

1.5.1. Modifierez-vous les règles régissant **le cumul des mandats** **Oui** **Non**

Si oui, comment ?

en limitant le nombre de mandats concomitants à ... (précisez)

en limitant le nombre de mandats successifs à **2** (précisez)

en limitant l'âge pour se présenter à une élection à ... ans (précisez)

en interdisant le cumul des mandats

1.5.2. Moderniserez-vous **le statut de l'élu-e** (articulation vies pro/perso et politique, indemnités et valorisation de l'acquis de l'expérience et formation, retraite, etc.) **Oui** **Non**

2. Favoriser le partage des responsabilités professionnelles et sociales

2.1. Prendrez-vous des mesures pour favoriser l'égal accès des hommes et des femmes aux responsabilités :

2.1.1. Dans les **instances représentatives du personnel** et dans les **conseils des prud'hommes** ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ? Par des scrutins de liste paritaire

2.1.2. Dans les **Conseils d'administration et de surveillance des Etablissements Publics Administratifs** ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ? Par la volonté politique de l'instance publique de nomination, en imposant la parité

2.1.3. Dans toutes les **instances de direction publiques et privées** (comités de direction et comités exécutifs des entreprises, fonction publique, associations, etc.) ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ? Par la loi ou des textes réglementaires régissant ces domaines

2.1.4. Pour toutes les **nominations à discrétion du gouvernement** ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ? Par un système d'alternance, au moins une femme nommée pour chaque homme nouvellement nommé..

3. Simplifier, clarifier et renforcer la négociation collective sur l'égalité professionnelle

3.1. Donneriez-vous aux **négoceurs** les moyens de leur action ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ?

en ouvrant largement aux représentant-e-s du personnel l'accès aux informations de l'entreprise permettant d'élaborer le RSC et de négocier l'accord d'égalité professionnelle

en clarifiant ce qui relève de l'égalité professionnelle et salariale, dans les branches et les entreprises, par exemple en fusionnant les deux négociations.

en inscrivant le contrôle des accords ou plans sur l'égalité professionnelle parmi les priorités des programmes de contrôle de l'Inspection du travail

3.2. Améliorerez-vous l'égalité professionnelle **dans la fonction publique**, en mettant en place des plans, en nommant des référent-e-s dans tous les ministères, etc. **Oui** **Non**

4. Lutter contre la précarité du travail des femmes

4.1. Comment vous investirez-vous pour lutter contre la précarité du travail des femmes (CDD, temps partiels, bas salaires, etc.) ? 80% du travail précaire étant réalisé par les femmes, toutes mesures de résorption des emplois précaires bénéficient en premier lieu aux femmes. C'est pour cela que nos 2 premières mesures seront d'augmenter le SMIC à 1700 euros et de revenir à la retraite à 60 ans à taux plein. Concernant le code du travail, le CDI à temps plein sera réaffirmé comme la norme du contrat de travail. Un quota maximal d'intérimaires et de CDD égale à 5% des effectifs dans les grandes entreprises et 10% dans les PME sera instauré sauf dérogation justifiée.

4.2. Comment comptez-vous prendre en compte les **emplois à temps partiel** (majoritairement occupés par des femmes) ?

en dissuadant le recours aux temps partiels très courts

en payant les heures complémentaires pour les salarié-e-s à temps partiel dès la première heure

en améliorant l'information des salarié-e-s sur l'impact du temps partiel sur la carrière, le salaire et la retraite

en favorisant l'accès à la formation continue pour les salarié-e-s à temps partiel.

en proposant systématiquement les emplois à temps plein à tous les salariés à temps partiel.

4.3. Repenserez-vous les **emplois de services à la personne** (convention collective, **Oui** **Non**

structuration, reconnaissance, formation, professionnalisation) ?

Si oui, comment ? Il faut en effet que ces emplois soient reconnus comme tels avec des vrais diplômes et des qualifications, nous devons également développer la formation professionnelle dans ces secteurs.

4.4. Revaloriserez-vous les emplois à prédominance féminine ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ? Revaloriser les emplois à prédominance féminine n'est qu'un aspect d'une politique d'égalité professionnelle femmes-hommes qu'il faut aborder dans son ensemble. La revalorisation en tant que telle des emplois aujourd'hui à prédominance féminine passe par la lutte contre le travail précaire et par la revalorisation salariale suivant mécaniquement la hausse du SMIC, telles qu'évoquées en question 4.1., vu que ce sont avant tout des femmes, à 80%, qui seront concernées. Nous mettrons également en place un outil comme celui instauré au Canada depuis 1996 qui permet de comparer en terme de responsabilités, niveau d'études, de conditions de travail et de compétences, les métiers "féminisés" et les métiers "masculinisés" et ainsi de mettre en évidence les discriminations salariales .

Il convient toutefois de questionner l'existence même d'emplois à prédominance féminine. Cela passe en premier lieu par le combat dès les premiers âges, à l'école (manuels, enseignements, apprentissage du vivre ensemble) des préjugés sexistes qui construisent socialement des assignations de genres hiérarchisées entre filles et garçons, puis entre femmes et hommes, sous couvert de « biologique ». Il convient ensuite de sensibiliser les équipes éducatives et les professionnels de l'orientation pour qu'ils ne reproduisent pas, même inconsciemment, des schémas sexistes conduisant à assigner par genres des parcours professionnels différenciés alimentant la hiérarchie sous-jacente entre la valeur portée socialement à chacun des métiers. Enfin, l'égalité professionnelle femmes/hommes nécessite aussi, outre l'action légitime des représentants du personnel lors des négociations obligatoires dans l'entreprise (voir question 3.1), d'informer et de lutter contre les préjugés sexistes prégnants dans la culture du « management » des entreprises entretenue par les DRH et attisée par la mise en concurrence des salarié-e-s par les directions d'entreprises; préjugés qui conduisent au « plafond de verre » dans l'évolution des carrières, écartant les femmes de la progression vers des postes à plus grande responsabilité et de direction.

5. Faciliter une meilleure articulation des temps de vie et l'exercice d'une parentalité partagée

5.1. Comment améliorerez-vous l'articulation des temps de vie professionnels et sociaux ?

- en reconnaissant la parentalité des femmes et des hommes tout au long de la vie
- en travaillant sur les leviers du temps (horaires variables, organisation des réunions, compte épargne temps, etc.)
- en aidant au développement de services divers au sein des entreprises (conciergeries, offres d'accueil et de garde, etc.)

5.2. Modifierez-vous les dispositifs suivants pour une plus grande implication des pères ? **Oui** **Non**

- congé de paternité (durée et rémunération)
- congé parental (durée et rémunération)

5.3. Augmenterez-vous et diversifierez-vous l'offre d'accueil et de garde d'enfants sur les territoires ? **Oui** **Non**

Si oui, combien et comment ? Notre objectif est la création d'un grand service public de la petite enfance avec 500000 places créées.

5.4. Aurez-vous une politique ciblée pour les familles monoparentales, notamment dans leurs démarches d'accès à l'emploi ? **Oui** **Non**

Si oui, laquelle ?

6. Veiller à la mise en œuvre et améliorer le dispositif existant de lutte contre les violences faites aux femmes

6.1. Mettrez-vous en place des campagnes de prévention ? **Oui** **Non**

Si oui, auprès de quelles cibles ? En particulier des plus jeunes

6.2. Envisagez-vous de renforcer la formation des professionnels ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ? En imposant dans le cadre la formation de l'ensemble des professionnels (justice, police, assistante sociale...) des modules spécifiques sur les violences faites aux femmes et plus largement sur les inégalités de genre.

6.3. Développez-vous les structures d'assistance individualisée et de logement. **Oui** **Non**

Si oui, comment ? En débloquant dans le parc public des logements sociaux à destination des femmes victimes de violence.

6.4. Améliorez-vous la prise en charge des auteurs de violences ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ? Par un suivi psychologique et des groupes de parole comme ce qui est fait au Canada.

6.5. Renforcez-vous les partenariats, en particulier entre les autorités judiciaires et le secteur associatif ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ? En organisant régulièrement des rencontres qui permettraient d'établir des états des lieux des besoins, des partages d'expérience et surtout des formations simultanées.

6.6. Vous donnerez-vous les moyens de protéger les femmes victimes de la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ? En mettant en place une réelle politique abolitionniste, en abrogeant le délit de raccolage et en pénalisant les clients. Par ailleurs, il faudra permettre aux femmes victimes de la traite d'obtenir des papiers quand elles ont été amenées illégalement en France.

6.7. Comptez-vous octroyer des moyens financiers et humains à la lutte contre les violences faites aux femmes ? **Oui** **Non**

Si oui, lesquels et prioritairement en direction de quelles cibles ? Les associations qui sont en première ligne doivent avoir les moyens de fonctionner, de former leur personnel et d'avoir des conventions à minima triennales. Par ailleurs, les moyens alloués à la justice et la police doivent être également renforcés.

7. Rendre effectif l'accès à tous les moyens de contraceptions et d'IVG et mettre en œuvre l'éducation à la sexualité à l'école

7.1. Rendez effectif, conformément à la loi du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception :

7.1.1. l'accès aux différents moyens de contraception **Oui** **Non**

Si oui, comment ?

- en organisant des campagnes régulières d'information nationales et locales
- en développant des établissements d'information et de conseil conjugal et familial (EICCF) et centres de planification (CPEF) sur l'ensemble du territoire, y compris les départements d'Outre-Mer
- en améliorant et élargissant l'accès à la contraception d'urgence
- en améliorant l'accès à la contraception des mineures, en développant le travail en réseau des acteurs de la contraception notamment des personnels médicaux
- en accordant le remboursement des contraceptifs
- en allouant des financements suffisants aux associations en charge de ces sujets
- en inscrivant dans la formation initiale du personnel médical la contraception et ses différentes méthodes comme partie intégrante de la formation

7.1.2. l'accès à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) **Oui** **Non**

Si oui, comment ?

- en mettant fin à la fermeture des Centres d'Interruption volontaire de grossesse (CIVG)
- en ouvrant des CIVG dans le cadre d'une médecine de proximité (au sein des établissements hospitaliers, ou des centres de santé publics avec IVG) avec les moyens afférents

- en contraignant les établissements publics à appliquer la loi du 4 juillet 2001 (respect des délais légaux, respect des délais recommandés par la HAS, choix de la méthode d'avortement...)
- en revalorisant l'acte à la hauteur des autres actes à technicité similaire,
- en inscrivant dans la formation initiale du personnel médical l'IVG comme partie intégrante de la santé génésique des femmes

7.2. Mettrez-vous en œuvre l'éducation à la sexualité ?

Oui Non

Si oui, comment ?

- en rendant effectives les trois séances annuelles d'éducation à la sexualité prévues dans la loi, du CP à la terminale.
- en inscrivant dans la formation initiale des personnels enseignants une approche des rapports sociaux de sexe et de leurs conséquences sur les inégalités entre les femmes et les hommes.

8. Prendre en compte les spécificités des femmes en matière de santé

8.1. Prévoyez-vous de **sensibiliser le corps médical** aux pathologies nécessitant une surveillance particulière et des traitements spécifiques pour les femmes.

Oui Non

8.2. Comptez-vous contraindre à une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les **protocoles d'essais cliniques et thérapeutiques**.

Oui Non

8.3. Encouragerez-vous la réalisation d'études sur le sexisme dans le milieu de travail, au titre des **risques psychosociaux** ?

Oui Non

9. Permettre un égal accès des femmes et des hommes, des filles et des garçons aux activités sportives, culturelles et associatives

9.1. Permettez-vous un **égal accès des femmes et des hommes**, des filles et des garçons aux activités sportives, culturelles et associatives

Oui Non

Si oui, comment ? Si les femmes sont plus nombreuses à pratiquer une activité physique et sportive, les inégalités entre les sexes et les stéréotypes de genre persistent. Les femmes restent cantonnées à certaines pratiques et exclues d'autres considérées comme « trop viriles ». Or, cette ségrégation n'est pas l'effet d'une différence de goûts « naturels », mais le produit de nombreux facteurs sociaux, politiques, institutionnels et religieux. La culture sportive, au sens du projet émancipateur que lui donne le Front de Gauche, n'est compatible avec aucune soumission qu'elle soit liée à une tradition ou à des pratiques de domination masculine. La féminisation de la pratique des disciplines considérées comme « masculines » sera encouragée et un accès mixte aux équipements sportifs sera garanti. Il s'agit enfin de promouvoir une meilleure représentation des femmes dans le monde sportif. Représentation dans les instances dirigeantes du mouvement sportif mais aussi représentation des pratiques féminines dans les médias. En dépit de leurs performances de premier rang mondial, les matchs des équipes de France de football ou de handball ont été très insuffisamment retransmis. nos propositions sont

- Réaffirmer les principes de laïcité et mixité dans les équipements sportifs et dans les compétitions ;
- Instaurer la proportionnalité dans les instances nationales, la part des femmes doit y refléter celle des licenciées
- Ouvrir un chantier national avec les fédérations sportives pour le développement des rencontres mixtes, des pratiques émergentes dans toutes les disciplines et à tous les niveaux de pratique. Nous prendrons en compte la diversité des motifs d'agir, l'évolution des règlements et des formes de rencontres (compétitives ou non) ;
- Modifier la Loi sur les retransmissions télévisées pour que les manifestations sportives féminines soient traitées de la même manière que les manifestations sportives masculines ;
- Instaurer l'égalité de salaire entre les sportives et sportifs professionnels d'une même discipline ;
- Promouvoir le développement de lieux de concertation au niveau local pour assurer un partage équitable des installations sportives, sans hiérarchie liée au niveau de pratique, sans discrimination de sexe ou d'âge ;
- Garantir au sein de la formation initiale et continue des enseignant(es), des contenus spécifiques sur la question de l'égalité garçons / filles en général, et en EPS en particulier ;

Défendre auprès des instances internationales l'obligation d'avoir des athlètes féminines dans les délégations olympiques pour chaque sport représenté

10. Améliorer la prise de conscience et le traitement de toutes les formes de discrimination sexiste

10.1. Connaissez-vous la **Convention internationale de lutte contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**, ratifiée par la France en décembre 1983 ? Oui Non

10.2. Ferez-vous la promotion de ce texte ? Oui Non

Si oui, auprès de qui et comment ? A l'école par exemple, lors des séquences d'enseignement dédiées aux inégalités de genre.

10.3. Facilitez-vous la **connaissance des droits et des procédures** par tous les citoyens et les citoyennes pour une meilleure réparation des discriminations sexistes ? Oui Non

Si oui, comment ? Par des campagnes publiques de communication et par l'affichage obligatoire au sein des lieux de travail sur les textes juridiques condamnant les discriminations sexistes, le harcèlement et les violences.

10.4. Renforcerez-vous la **formation de tous les professionnels de la justice et du droit** sur l'ensemble des discriminations sexistes ? Oui Non

11. Développer une culture de l'égalité dès la petite enfance, notamment à l'école et dans les médias

11.1. Comment sensibiliserez-vous **les filles et les garçons** à l'égalité ?

en formant les professeur-e-s des écoles et l'ensemble des personnels encadrant les enfants depuis la petite enfance

en introduisant le thème de l'égalité systématiquement dans les programmes tout au long de la scolarité

en promouvant l'élaboration non-sexiste des manuels scolaires

en favorisant la diversité des parcours d'enseignement et de formation

en veillant à l'application concrète de la convention interministérielle sur l'égalité entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons dans la système éducatif, comme la nomination de référent-e-s dans les rectorats

en mettant en place des actions de prévention des comportements et violences sexistes

11.2. Organiserez-vous des **campagnes de sensibilisation** à destination du grand public afin de déconstruire les stéréotypes sexistes ? Oui Non

11.3. Estimez-vous que les **médias** sont impliqués dans votre action de promotion de l'égalité ? Oui Non

Si non, comment les impliquerez-vous ? Par une politique active d'information du ministère des droits des Femmes et de l'Egalité, en particulier au travers de son représentant au sein du ministère de la culture et de la communication.

12. Renforcer les structures et les moyens mis en place par les pouvoirs publics en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

12.1. Créez-vous un **ministère de plein droit chargé des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes** ? Oui Non

12.2. Quels **moyens humains et financiers** accorderez-vous aux organismes et structures agissant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, comme le service des droits des femmes et de l'égalité ? **Dans un**

premier temps nous rétablirons les moyens qui ont été supprimés durant le dernier quinquennat du président Nicolas Sarkozy au service des droits des femmes et de l'égalité et nous le développerons davantage dans les régions et départements pour avoir des points d'accès sur l'ensemble du territoire.

12.3. Adopterez-vous un **programme d'actions interministériel** afin d'inscrire l'égalité femmes-hommes au cœur de votre politique ? **Oui** **Non**

12.4. Améliorerez-vous les **liens avec la société civile et le monde de la recherche** ? **Oui** **Non**

Remarques complémentaires :

Question 1.1 : Le choix des réponses est en réalité trop fermé, Le Front de Gauche va plus loin et revendique une proportionnelle intégrale et paritaire à tous les scrutins.

question 1.3 : Le temps de la mise en place du passage des scrutins uninominaux aux scrutins de liste, ou dans le cas où nous n'aurions pas un gouvernement Front de Gauche, nous sommes d'accord avec les 2 premières propositions qui tendent à augmenter les sanctions financières.

Question 3.1 : La mesure de la différence de traitement entre les femmes et les hommes en entreprise se heurte à une difficulté. Cette mesure passe par la comparaison de situations individuelles entre les femmes et les hommes. Or, toutes les données comparatives concernant les rémunérations et les évolutions professionnelles sont en la stricte possession de l'employeur. Les représentants du personnel doivent avoir un égal accès à ces données pour procéder aux mesures et, le cas échéant, mettre en place un dispositif de réparation des situations inégalitaires. En effet, les représentants du personnel sont tout à fait habilités à traiter des questions d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Par ailleurs, concernant l'application des lois existantes sur l'égalité salariale, le Front de Gauche propose d'introduire des sanctions financières dans la loi pour non-respect de l'égalité salariale femmes/hommes en imposant aux entreprises non pas une obligation de moyens, mais une obligation de résultats, et que cette pénalisation financière, qui s'élève aujourd'hui à 1% de la masse salariale, monte à 10%. Seront également supprimées les subventions et les aides publiques aux entreprises hors-la-loi.

Question 4.2 : Par ailleurs, il convient de limiter l'attribution d'heures supplémentaires dans les entreprises qui ont recours à des temps partiels pour au contraire favoriser l'attribution d'heures complémentaires majorées afin de créer des temps pleins. De plus l'employeur devra cotiser à l'assurance vieillesse sur la base du temps plein pour tout emploi à temps partiel, pour supprimer la pénalisation du temps partiel sur le montant des pensions.

Question 5.1: Nous ne sommes pas foncièrement opposés au 3^{ème} point, mais cela relève selon nous d'une négociation collective au sein de l'entreprise. Par ailleurs, concernant l'accueil des jeunes enfants, nous défendons l'idée d'un grand service public de la petite enfance afin d'avoir une offre universelle d'accueil.

Question 7.2 : Il s'agirait même dès le primaire de développer l'éducation AUX sexualités

Question 8.1: Compléments : Par exemple si nous ne disposons que de peu de données sur le VIH/sida et les IST chez les lesbiennes, nous savons qu'elles sont plus concernées que les autres par les IST et plus touchées que l'ensemble des femmes par le cancer du sein, notamment car elles sont moins suivies par les gynécologues

Question 12.3 : A ce titre, le ministère des droits des Femmes et de l'égalité sera rattaché auprès du ou de la premier-e Ministre et sera appuyé par des délégué-e-s interministériel-le-les et des représentant-e-s dans chaque ministère.

Annexe n°4
Réponses des candidat-e-s

PHILIPPE POUTOU

12 recommandations en 12 questions

Pour inscrire l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur de la campagne présidentielle de 2012

Réponses du NPA et de son candidat, Philippe Poutou

1. Modifier ou renforcer le dispositif existant relatif à la parité politique

1.1. Afin de favoriser la parité politique, modifierez-vous les modes de scrutin pour les élections législatives, cantonales/territoriales ? Oui Non

Si oui, comment ?

en introduisant **une dose significative de scrutin de liste à la proportionnelle**

en mettant en place **un scrutin binominal paritaire**

1.2. **Pour les scrutins de liste**, comptez-vous abaisser le seuil de la contrainte paritaire à l'ensemble des communes et aux départements élisant 3 sénateurs et plus Oui Non

1.3. **Pour les scrutins uninominaux**, aurez-vous recours aux contraintes suivantes : Oui Non

Augmentation des retenues de la première fraction de la dotation publique

Extension de la retenue à la deuxième fraction de la dotation publique

Obligation de parité des candidatures au niveau de la région ou du département sous peine de non enregistrement par le préfet

1.4. **Pour les exécutifs**, étendez-vous le principe paritaire :

1.4.1. Au gouvernement ? Oui Non

1.4.2. A toutes les instances locales, comme les bureaux des intercommunalités ? Oui Non

1.5. **Pour un renouvellement des élu-e-s** :

1.5.1. Modifierez-vous les règles régissant **le cumul des mandats** Oui Non

Si oui, comment ?

en limitant le nombre de mandats concomitants à ... (précisez)

en limitant le nombre de mandats successifs à ... (précisez)

en limitant l'âge pour se présenter à une élection à ... ans (précisez)

en interdisant le cumul des mandats

1.5.2. Moderniserez-vous **le statut de l'élu-e** (articulation vies pro/perso et politique, indemnités et valorisation de l'acquis de l'expérience et formation, retraite, etc.) **Oui** **Non**

2. Favoriser le partage des responsabilités professionnelles et sociales

2.1. Prendrez-vous des mesures pour favoriser l'égal accès des hommes et des femmes aux responsabilités :

2.1.1. Dans les **instances représentatives du personnel** et dans les **conseils des prud'hommes** ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ? Obligation de parité

2.1.2. Dans les **Conseils d'administration et de surveillance des Etablissements Publics Administratifs** ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ? Obligation de parité

2.1.3. Dans toutes les **instances de direction publiques et privées** (comités de direction et comités exécutifs des entreprises, fonction publique, associations, etc.) ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ? Obligation de parité sauf pour les associations non mixtes

2.1.4. Pour toutes les **nominations à discrétion du gouvernement** ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ? Obligation de parité

3. Simplifier, clarifier et renforcer la négociation collective sur l'égalité professionnelle

3.1. Donneriez-vous aux **négoceurs** les moyens de leur action ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ?

en ouvrant largement aux représentant-e-s du personnel l'accès aux informations de l'entreprise permettant d'élaborer le RSC et de négocier l'accord d'égalité professionnelle

en clarifiant ce qui relève de l'égalité professionnelle et salariale, dans les branches et les entreprises, par exemple en fusionnant les deux négociations.

en inscrivant le contrôle des accords ou plans sur l'égalité professionnelle parmi les priorités des programmes de contrôle de l'Inspection du travail

3.2. Améliorerez-vous l'égalité professionnelle **dans la fonction publique**, en mettant en place des plans, en nommant des référent-e-s dans tous les ministères, etc. **Oui** **Non**

4. Lutter contre la précarité du travail des femmes

4.1. Comment vous investirez-vous pour lutter contre la précarité du travail des femmes (CDD, temps partiels, bas salaires, etc.) ?

Nos emplois, notre travail, pas leur profits ! : Avec plus de 4,5 millions de chômeurs en France, de nombreuses familles ne peuvent vivre correctement. Un tiers des femmes travaille à temps partiel, avec des salaires et des retraités réduits d'autant. [...] Nous voulons donc :

- Le partage du temps de travail entre toutes et tous, avec les 32 heures hebdomadaires sans perte de salaire ni annulation du temps de travail.
- L'interdiction des temps partiels imposés.
- Nous voulons le remplacement des emplois précaires par des CDI.

4.2. Comment comptez-vous prendre en compte les **emplois à temps partiel** (majoritairement occupés par des femmes) ?

en dissuadant le recours aux temps partiels très courts

- en payant les heures complémentaires pour les salarié-e-s à temps partiel dès la première heure
- en améliorant l'information des salarié-e-s sur l'impact du temps partiel sur la carrière, le salaire et la retraite
- en favorisant l'accès à la formation continue pour les salarié-e-s à temps partiel.
- en proposant systématiquement les emplois à temps plein à tous les salariés à temps partiel.

4.3. Repenserez-vous les emplois de services à la personne (convention collective, structuration, reconnaissance, formation, professionnalisation) ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ? Mise en place de véritables services publics

4.4. Revaloriserez-vous les emplois à prédominance féminine ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ? Augmentation des salaires de 300€, pas un revenu en dessous de 1700€, reconnaissance des acquis professionnels, pas de temps partiels imposés

5. Faciliter une meilleure articulation des temps de vie et l'exercice d'une parentalité partagée

5.1. Comment améliorerez-vous l'articulation des temps de vie professionnels et sociaux ?

- en reconnaissant la parentalité des femmes et des hommes tout au long de la vie
- en travaillant sur les leviers du temps (horaires variables, organisation des réunions, compte épargne temps, etc.)
- en aidant au développement de services divers au sein des entreprises (conciergeries, offres d'accueil et de garde, etc.)

5.2. Modifierez-vous les dispositifs suivants pour une plus grande implication des pères ? **Oui** **Non**

- congé de paternité (durée et rémunération)
- congé parental (durée et rémunération)

5.3. Augmenterez-vous et diversifierez-vous l'offre d'accueil et de garde d'enfants sur les territoires ? **Oui** **Non**

Si oui, combien et comment ? Les avantages pour les capitalistes sont multiples. La cellule familiale est fondée sur le travail domestique gratuit des femmes. Ce sont essentiellement elles qui prennent en charge l'entretien de la famille, l'alimentation, le soin des enfants, des malades, et des personnes âgées. Elles subissent les conséquences de la remise en cause systématique des services publics (cantines, crèches, maisons de retraite, hôpital, etc.). C'est pourquoi nous revendiquons de véritables services publics pour les personnes âgées et la petite enfance, notamment la création de places en crèche à hauteur des besoins, l'accès à la maternelle dès 2 ans

5.4. Aurez-vous une politique ciblée pour les familles monoparentales, notamment dans leurs démarches d'accès à l'emploi ? **Oui** **Non**

Si oui, laquelle ? Mise en place d'un véritable service public de la petite enfance, réduction du temps de travail

6. Veiller à la mise en œuvre et améliorer le dispositif existant de lutte contre les violences faites aux femmes

6.1. Mettrez-vous en place des campagnes de prévention ? **Oui** **Non**

Si oui, auprès de quelles cibles ? Tout le monde, partout !

6.2. Envisagez-vous de renforcer la formation des professionnels ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ? Former les enseignant-e-s, les assistantes sociales, dans les lycées et les facs par exemple, sachant que les jeunes femmes sont les premières victimes de violences conjugales en lien avec les associations prenant en charge actuellement ces questions

6.3. Développez-vous les structures d'assistance individualisée et de logement. **Oui** **Non**

Si oui, comment ? Accès à des structures d'accueil d'urgence permettant d'accueillir aussi les enfants, droit au logement

6.4. Améliorerez-vous la prise en charge des auteurs de violences ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ? Par le biais d'associations spécialisées sur les violences faites aux femmes

6.5. Renforcerez-vous les partenariats, en particulier entre les autorités judiciaires et le secteur associatif ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ? Ca dépend

6.6. Vous donnerez-vous les moyens de protéger les femmes victimes de la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ? La prostitution touche des dizaines de milliers de personnes, dont plus de 20.000 étudiantEs. Les prostituées sont les victimes d'un système que nous combattons. Nous voulons donc des droits pour leur défense et pour les aider à sortir de la prostitution : protection sociale, logement, titre de séjour, justice, droit d'association, formation, une aide réelle pour celles et ceux qui veulent en sortir, l'abandon des politiques répressives (délit de racolage, pénalisation des clients), qui les mettent en danger, et combat contre les réseaux mafieux et proxénètes qui prolifèrent sur la misère.

6.7. Comptez-vous octroyer des moyens financiers et humains à la lutte contre les violences faites aux femmes ? **Oui** **Non**

Si oui, lesquels et prioritairement en direction de quelles cibles ? Les violences psychologiques, physiques et sexuelles envers les femmes, les homosexuelEs, et toutes les personnes qui ne sont pas jugées conformes à ces normes (bisexuelEs, transgenres, intersexuéEs) font également parti de ce système de domination. Pour lutter contre ces violences, nous voulons une véritable loi-cadre contre les violences faites aux femmes avec les moyens nécessaires à la prévention et à l'éducation.

7. Rendre effectif l'accès à tous les moyens de contraceptions et d'IVG et mettre en œuvre l'éducation à la sexualité à l'école

7.1. Rendez effectif, conformément à la loi du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception :

7.1.1. l'accès aux différents moyens de contraception **Oui** **Non**

Si oui, comment ?

- en organisant des campagnes régulières d'information nationales et locales
- en développant des établissements d'information et de conseil conjugal et familial (EICCF) et centres de planification (CPEF) sur l'ensemble du territoire, y compris les départements d'Outre-Mer
- en améliorant et élargissant l'accès à la contraception d'urgence
- en améliorant l'accès à la contraception des mineures, en développant le travail en réseau des acteurs de la contraception notamment des personnels médicaux
- en accordant le remboursement des contraceptifs
- en allouant des financements suffisants aux associations en charge de ces sujets
- en inscrivant dans la formation initiale du personnel médical la contraception et ses différentes méthodes comme partie intégrante de la formation

7.1.2. l'accès à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) **Oui** **Non**

Si oui, comment ?

- en mettant fin à la fermeture des Centres d'Interruption volontaire de grossesse (CIVG)
- en ouvrant des CIVG dans le cadre d'une médecine de proximité (au sein des établissements hospitaliers, ou des centres de santé publics avec IVG) avec les moyens afférents
- en contraignant les établissements publics à appliquer la loi du 4 juillet 2001 (respect des délais légaux, respect des délais recommandés par la HAS, choix de la méthode d'avortement...)
- en revalorisant l'acte à la hauteur des autres actes à technicité similaire,
- en inscrivant dans la formation initiale du personnel médical l'IVG comme partie intégrante de la santé génésique des femmes

7.2. Mettrez-vous en œuvre l'éducation à la sexualité ?

Oui Non

Si oui, comment ?

en rendant effectives les trois séances annuelles d'éducation à la sexualité prévues dans la loi, du CP à la terminale.

en inscrivant dans la formation initiale des personnels enseignants une approche des rapports sociaux de sexe et de leurs conséquences sur les inégalités entre les femmes et les hommes.

8. Prendre en compte les spécificités des femmes en matière de santé

8.1. Prévoyez-vous de **sensibiliser le corps médical** aux pathologies nécessitant une surveillance particulière et des traitements spécifiques pour les femmes.

Oui Non

8.2. Comptez-vous contraindre à une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les **protocoles d'essais cliniques et thérapeutiques**.

Oui Non

8.3. Encouragerez-vous la réalisation d'études sur le sexisme dans le milieu de travail, au titre des **risques psychosociaux** ?

Oui Non

9. Permettre un égal accès des femmes et des hommes, des filles et des garçons aux activités sportives, culturelles et associatives

9.1. Permettez-vous un **égal accès des femmes et des hommes**, des filles et des garçons aux activités sportives, culturelles et associatives

Oui Non

Si oui, comment ? Campagne d'information et de sensibilisation, gratuité des activités, prise en charge publique

10. Améliorer la prise de conscience et le traitement de toutes les formes de discrimination sexiste

10.1. Connaissez-vous la **Convention internationale de lutte contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**, ratifiée par la France en décembre 1983 ?

Oui Non

10.2. Ferez-vous la promotion de ce texte ?

Oui Non

Si oui, auprès de qui et comment ? Non. D'une part parce que nous avons des débats sur les questions de prostitution et que cette partie du texte ne correspond pas forcément à notre position et d'autre part parce que la question de l'IVG n'y est pas présente.

10.3. Facilitez-vous la **connaissance des droits et des procédures** par tous les citoyens et les citoyennes pour une meilleure réparation des discriminations sexistes ?

Oui Non

Si oui, comment ?

10.4. Renforcerez-vous la **formation de tous les professionnels de la justice et du droit** sur l'ensemble des discriminations sexistes ?

Oui Non

11. Développer une culture de l'égalité dès la petite enfance, notamment à l'école et dans les médias

11.1. Comment sensibiliserez-vous **les filles et les garçons** à l'égalité ?

en formant les professeur-e-s des écoles et l'ensemble des personnels encadrant les enfants depuis la petite enfance

en introduisant le thème de l'égalité systématiquement dans les programmes tout au long de la scolarité

en promouvant l'élaboration non-sexiste des manuels scolaires

en favorisant la diversité des parcours d'enseignement et de formation

en veillant à l'application concrète de la convention interministérielle sur l'égalité entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons dans la système éducatif, comme la nomination de référent-e-s dans les rectorats

en mettant en place des actions de prévention des comportements et violences sexistes

11.2. Organisez-vous des **campagnes de sensibilisation** à destination du grand public afin de déconstruire les stéréotypes sexistes ? **Oui** **Non**

11.3. Estimez-vous que les **médias** sont impliqués dans votre action de promotion de l'égalité ? **Oui** **Non**

Si non, comment les impliquerez-vous ?

12. Renforcer les structures et les moyens mis en place par les pouvoirs publics en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

12.1. Créez-vous un **ministère de plein droit chargé des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes** ? **Oui** **Non**

12.2. Quels **moyens humains et financiers** accorderez-vous aux organismes et structures agissant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, comme le service des droits des femmes et de l'égalité ?

12.3. Adoptez-vous un **programme d'actions interministériel** afin d'inscrire l'égalité femmes-hommes au cœur de votre politique ? **Oui** **Non**

12.4. Améliorerez-vous les **liens avec la société civile et le monde de la recherche** ? **Oui** **Non**

Remarques complémentaires :

Une démocratie réelle, maintenant ! :

- Nous voulons la proportionnelle intégrale, qui permettrait de représenter les différentes orientations politiques.
- Pour nous, une démocratie réelle, ce serait la possibilité de décider à tous les échelons – local, régional ou national – de ce qui nous concerne, de révoquer les élus qui ne respectent pas leur mandat, que les élus fassent partie de la société au lieu d'en être sortis comme aujourd'hui, en continuant à travailler à temps partiels et en recevant le salaire moyen.

Une véritable politique d'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes doit être imposée aux entreprises.

Garantir l'égalité des droits : Le système capitaliste s'est réapproprié un système de domination qui l'a précédé : le système patriarcal. Celui-ci nous divise en accordant aux hommes la domination sur les femmes. Il participe au maintien de l'oppression et de l'exploitation de manière générale. De plus, il s'accompagne d'une survalorisation de l'hétérosexualité et de discriminations à l'encontre des autres sexualités.

Nous voulons pour toutes et tous, les mêmes droits : femmes et hommes, homos et hétéros, notamment pour le mariage, l'adoption, la procréation médicalement assistée, la parentalité, le droit de donner son sang et ses organes. Les transsexuelEs doivent pouvoir changer d'état-civil et/ou de numéro de Sécu, sans passer par un parcours psychiatrique, par une opération chirurgicale ou une stérilisation et les intersexuéEs ne doivent pas être mutiléEs à la naissance pour les faire correspondre à un sexe ou un autre. De même, la mention du genre doit être supprimée de la carte d'identité.

Parce que le NPA veut radicalement changer le système et en particulier parce qu'il rejette les institutions de la Ve République, un certain nombre de questions n'ont pour nous pas de sens. C'est donc volontairement que nous n'y avons pas répondu.



Philippe

POUTOU 2012

candidat anticapitaliste



aux capitalistes de payer leurs crises !

Annexe n°4
Réponses des candidat-e-s

NATHALIE ARTHAUD

OBSERVATOIRE DE LA PARITE

Madame,

Etant très prise par ma campagne électorale, je ne peux étudier chacun des points que vous proposez et je répondrais globalement à votre questionnaire.

En préambule, je voudrais tout d'abord vous dire que j'appartiens à une organisation communiste révolutionnaire qui, dans la tradition communiste, a toujours fait de l'égalité des hommes et des femmes sa ligne de conduite.

Nous avons toujours eu le souci que les militantes de notre parti exercent des responsabilités au même titre que les hommes. C'est d'ailleurs pour cela, qu'une femme, Arlette Laguiller, nous a représenté lors de six élections présidentielles et que c'est encore une femme, moi-même, qui a été choisie pour l'élection de 2012.

Par ailleurs, nous avons toujours respecté la loi sur la parité dans toutes les élections.

Je voudrais dire aussi que depuis que je milite, j'ai toujours remarqué que toutes les lois votées sur l'égalité des salaires entre les hommes et les femmes sont restées sans effet, car il n'y a jamais aucune disposition visant à contraindre les patrons de l'appliquer.

Tout ceci n'est pas très étonnant dans un pays où le droit de vote des femmes n'a été obtenue qu'en 1945, des dizaines d'années après que des pays comme la Turquie l'est instituée.

Mais les femmes ont toujours su se battre dans les entreprises, comme dans la rue, pour faire avancer leur condition et cela continuera.

Modifier le dispositif relatif à la parité politique :

Question 1 – Je suis pour instaurer la proportionnel le intégrale à toutes les élections.

Question 4 – Il est sans doute nécessaire de limiter le nombre de mandats, mais je suis surtout pour la révocabilité des élus entre 2 élections, dès lors qu'ils n'assument pas correctement leur fonction ou trahissent leurs promesses.

Je suis bien sûr pour favoriser l'égal accès des hommes et des femmes dans les instances représentatives du personnel et dans les conseils des prud'hommes.

Concernant les négociations collectives sur l'égalité professionnelle, il est évident qu'il faut contraindre les employeurs à fournir tous les documents nécessaires et exiger la plus grande transparence sur leur politique salariale que ce soit dans le privé ou dans la fonction publique.

Sur la précarité du travail des femmes, je suis pour interdire le temps partiel imposé pour permettre aux femmes qui font la majorité des salariés à temps partiel d'avoir un salaire correct qui leur permette une indépendance économique.

Donc je suis pour que les emplois à temps plein soient systématiquement proposés à tous les salariés à temps partiel.

Les emplois de service sont majoritairement occupés par les femmes, et je suis pour leur revalorisation.

Je suis évidemment pour une parentalité partagée, mais cela passe bien sûr par l'augmentation du nombre de crèches et de gardes d'enfants qui devraient être une priorité de l'Etat.

Je suis pour toutes les mesures que vous décrivez au point 6 afin d'améliorer la lutte contre les violences faites aux femmes.

Je partage aussi toutes les mesures des points 7 concernant la contraception, l'IVG et l'éducation sexuelle à l'école.

Je suis aussi bien sûr pour tout ce qui concerne la santé des femmes (point 8) et pour un égal accès des femmes et des hommes aux activités sportives (point 9). J'approuve aussi le point 11 dans son ensemble visant à développer une culture de l'égalité dès la petite enfance.

Je ne crois pas qu'un Ministère, même de plein droit, chargé des droits de femmes et de l'égalité, changerait vraiment la condition des femmes, mais si les organisations féministes le demandent je serais solidaire de leur revendication.

Recevez Madame, mes meilleures salutations.

Nathalie ARTHAUD.

Annexe n°4
Réponses des candidat-e-s

JACQUES CHEMINADE

12 recommandations en 12 questions

Pour inscrire l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur de la campagne présidentielle de 2012

1. Modifier ou renforcer le dispositif existant relatif à la parité politique

1.1. Afin de favoriser la parité politique, modifierez-vous les modes de scrutin pour les élections législatives, cantonales/territoriales ? Oui Non

Si oui, comment ?

en introduisant **une dose significative de scrutin de liste à la proportionnelle**

en mettant en place **un scrutin binominal paritaire**

1.2. Pour les scrutins de liste, comptez-vous abaisser le seuil de la contrainte paritaire à l'ensemble des communes et aux départements élisant 3 sénateurs et plus Oui Non

1.3. Pour les scrutins uninominaux, aurez-vous recours aux contraintes suivantes : Oui Non

Augmentation des retenues de la première fraction de la dotation publique

Extension de la retenue à la deuxième fraction de la dotation publique

Obligation de parité des candidatures au niveau de la région ou du département sous peine de non enregistrement par le préfet

1.4. Pour les exécutifs, étendez-vous le principe paritaire :

1.4.1. Au gouvernement ? Oui Non

1.4.2. A toutes les instances locales, comme les bureaux des intercommunalités ? Oui Non

1.5. Pour un renouvellement des élu-e-s :

1.5.1. Modifierez-vous les règles régissant le cumul des mandats Oui Non

Si oui, comment ?

en limitant le nombre de mandats concomitants à ... (précisez)

en limitant le nombre de mandats successifs à ... (précisez)

en limitant l'âge pour se présenter à une élection à ... ans (précisez)

en interdisant le cumul des mandats

1.5.2. Moderniserez-vous le statut de l'élu-e (articulation vies pro/perso et politique, indemnités et valorisation de l'acquis de l'expérience et formation, retraite, etc.) Oui Non

2. Favoriser le partage des responsabilités professionnelles et sociales

2.1. Prendrez-vous des mesures pour favoriser l'égal accès des hommes et des femmes aux responsabilités :

2.1.1. Dans les **instances représentatives du personnel** et dans les **conseils des prud'hommes** ? Oui Non

Si oui, comment ?

2.1.2. Dans les **Conseils d'administration et de surveillance des Etablissements Publics Administratifs** ? Oui Non

Si oui, comment ?

2.1.3. Dans toutes les **instances de direction publiques et privées** (comités de direction et comités exécutifs des entreprises, fonction publique, associations, etc.) ? Oui Non

Si oui, comment ?

2.1.4. Pour toutes les **nominations à discrétion du gouvernement** ? Oui Non

Si oui, comment ?

3. Simplifier, clarifier et renforcer la négociation collective sur l'égalité professionnelle

3.1. Donneriez-vous aux **négoceurs** les moyens de leur action ? Oui Non

Si oui, comment ?

en ouvrant largement aux représentant-e-s du personnel l'accès aux informations de l'entreprise permettant d'élaborer le RSC et de négocier l'accord d'égalité professionnelle

en clarifiant ce qui relève de l'égalité professionnelle et salariale, dans les branches et les entreprises, par exemple en fusionnant les deux négociations.

en inscrivant le contrôle des accords ou plans sur l'égalité professionnelle parmi les priorités des programmes de contrôle de l'Inspection du travail

3.2. Améliorerez-vous l'égalité professionnelle **dans la fonction publique**, en mettant en place des plans, en nommant des référent-e-s dans tous les ministères, etc. Oui Non

4. Lutter contre la précarité du travail des femmes

4.1. Comment vous investirez-vous pour lutter contre la précarité du travail des femmes (CDD, temps partiels, bas salaires, etc.) ?

4.2. Comment comptez-vous prendre en compte les **emplois à temps partiel** (majoritairement occupés par des femmes) ?

en dissuadant le recours aux temps partiels très courts

en payant les heures complémentaires pour les salarié-e-s à temps partiel dès la première heure

en améliorant l'information des salarié-e-s sur l'impact du temps partiel sur la carrière, le salaire et la retraite

en favorisant l'accès à la formation continue pour les salarié-e-s à temps partiel.

en proposant systématiquement les emplois à temps plein à tous les salariés à temps partiel.

4.3. Repenserez-vous les **emplois de services à la personne** (convention collective, structuration, reconnaissance, formation, professionnalisation) ? Oui Non

Si oui, comment ?

4.4. Revaloriserez-vous les **emplois à prédominance féminine** ? Oui Non

Si oui, comment ?

5. Faciliter une meilleure articulation des temps de vie et l'exercice d'une parentalité partagée

5.1. Comment améliorerez-vous l'**articulation des temps de vie** professionnels et sociaux ?

en reconnaissant la parentalité des femmes et des hommes tout au long de la vie

en travaillant sur les leviers du temps (horaires variables, organisation des réunions, compte épargne temps, etc.)

en aidant au développement de services divers au sein des entreprises (conciergeries, offres d'accueil et de garde, etc.)

5.2. Modifierez-vous les dispositifs suivants pour une plus grande implication des pères ? Oui Non

congé de paternité (durée et rémunération)

congé parental (durée et rémunération)

5.3. Augmenterez-vous et diversifierez-vous l'offre d'accueil et de garde d'enfants sur les territoires ? Oui Non

Si oui, combien et comment ?

5.4. Aurez-vous une politique ciblée pour les familles monoparentales, notamment dans leurs démarches d'accès à l'emploi ? Oui Non

Si oui, laquelle ?

6. Veiller à la mise en œuvre et améliorer le dispositif existant de lutte contre les violences faites aux femmes

6.1. Mettrez-vous en place des campagnes de prévention ? Oui Non

Si oui, auprès de quelles cibles ? interdire

6.2. Envisagez-vous de renforcer la formation des professionnels ? Oui Non

Si oui, comment ? Former les forces de l'ordre et les magistrats à une approche suédoise à la lutte contre la prostitution?

6.3. Développez-vous les structures d'assistance individualisée et de logement. Oui Non

Si oui, comment ? Les femmes victimes devront avoir un accès prioritaire aux logements sociaux

6.4. Améliorerez-vous la prise en charge des auteurs de violences ? Oui Non

Si oui, comment ?

6.5. Renforcerez-vous les partenariats, en particulier entre les autorités judiciaires et le secteur associatif ? Oui Non

Si oui, comment ? Offrir des services sociaux complets pour toute personne prostituée désirant de l'aide afin de quitter cette activité.

6.6. Vous donnerez-vous les moyens de protéger les femmes victimes de la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle ? Oui Non

Si oui, comment ? Je propose de lutter contre la prostitution suivant l'exemple suédois, pénaliser l'achat de faveurs sexuelles par un système d'amendes et en décriminaliser la vente. La lutte contre le trafic d'êtres humains et pour moi une priorité.

6.7. Comptez-vous octroyer des moyens financiers et humains à la lutte contre les violences faites aux femmes ? Oui Non

Si oui, lesquels et prioritairement en direction de quelles cibles ? Interdiction de toute forme de publicité sexiste sous peine d'amendes lourdes. Création d'une loi-cadre contre les violences sexistes dans toutes leurs dimensions.

7. Rendre effectif l'accès à tous les moyens de contraceptions et d'IVG et mettre en œuvre l'éducation à la sexualité à l'école

7.1. Rendre effectif, conformément à la loi du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception :

7.1.1. l'accès aux différents **moyens de contraception**

Oui **Non**

Si oui, comment ?

- en organisant des campagnes régulières d'information nationales et locales
- en développant des établissements d'information et de conseil conjugal et familial (EICCF) et centres de planification (CPEF) sur l'ensemble du territoire, y compris les départements d'Outre-Mer
- en améliorant et élargissant l'accès à la contraception d'urgence
- en améliorant l'accès à la contraception des mineures, en développant le travail en réseau des acteurs de la contraception notamment des personnels médicaux
- en accordant le remboursement des contraceptifs
- en allouant des financements suffisants aux associations en charge de ces sujets
- en inscrivant dans la formation initiale du personnel médical la contraception et ses différentes méthodes comme partie intégrante de la formation

7.1.2. l'accès à l'**interruption volontaire de grossesse** (IVG)

Oui **Non**

Si oui, comment ?

- en mettant fin à la fermeture des Centres d'Interruption volontaire de grossesse (CIVG)
- en ouvrant des CIVG dans le cadre d'une médecine de proximité (au sein des établissements hospitaliers, ou des centres de santé publics avec IVG) avec les moyens afférents
- en contraignant les établissements publics à appliquer la loi du 4 juillet 2001 (respect des délais légaux, respect des délais recommandés par la HAS, choix de la méthode d'avortement...)
- en revalorisant l'acte à la hauteur des autres actes à technicité similaire,
- en inscrivant dans la formation initiale du personnel médical l'IVG comme partie intégrante de la santé génésique des femmes

7.2. Mettrez-vous en œuvre l'**éducation à la sexualité** ?

Oui **Non**

Si oui, comment ?

- en rendant effectives les trois séances annuelles d'éducation à la sexualité prévues dans la loi, du CP à la terminale.
- en inscrivant dans la formation initiale des personnels enseignants une approche des rapports sociaux de sexe et de leurs conséquences sur les inégalités entre les femmes et les hommes.

8. Prendre en compte les spécificités des femmes en matière de santé

8.1. Prévoyez-vous de **sensibiliser le corps médical** aux pathologies nécessitant une surveillance particulière et des traitements spécifiques pour les femmes.

Oui **Non**

8.2. Comptez-vous contraindre à une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les **protocoles d'essais cliniques et thérapeutiques**.

Oui **Non**

8.3. Encouragerez-vous la réalisation d'études sur le sexisme dans le milieu de travail, au titre des **risques psychosociaux** ?

Oui **Non**

9. Permettre un égal accès des femmes et des hommes, des filles et des garçons aux activités sportives, culturelles et associatives

9.1. Permettez-vous un **égal accès des femmes et des hommes**, des filles et des garçons aux activités sportives, culturelles et associatives

Oui **Non**

Si oui, comment ?

10. Améliorer la prise de conscience et le traitement de toutes les formes de discrimination sexiste

10.1. Connaissez-vous la **Convention internationale de lutte contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**, ratifiée par la France en décembre 1983 ?

Oui **Non**

10.2. Ferez-vous la promotion de ce texte ? Oui Non

Si oui, auprès de qui et comment ?

10.3. Facilitez-vous la **connaissance des droits et des procédures** par tous les citoyens et les citoyennes pour une meilleure réparation des discriminations sexistes ? Oui Non

Si oui, comment ?

10.4. Renforcerez-vous la **formation de tous les professionnels de la justice et du droit** sur l'ensemble des discriminations sexistes ? Oui Non

11. Développer une culture de l'égalité dès la petite enfance, notamment à l'école et dans les médias

11.1. Comment sensibiliserez-vous **les filles et les garçons** à l'égalité ?

en formant les professeur-e-s des écoles et l'ensemble des personnels encadrant les enfants depuis la petite enfance

en introduisant le thème de l'égalité systématiquement dans les programmes tout au long de la scolarité

en promouvant l'élaboration non-sexiste des manuels scolaires

en favorisant la diversité des parcours d'enseignement et de formation

en veillant à l'application concrète de la convention interministérielle sur l'égalité entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons dans la système éducatif, comme la nomination de référent-e-s dans les rectorats

en mettant en place des actions de prévention des comportements et violences sexistes

11.2. Organiserez-vous des **campagnes de sensibilisation** à destination du grand public afin de déconstruire les stéréotypes sexistes ? Oui Non

11.3. Estimez-vous que les **médias** sont impliqués dans votre action de promotion de l'égalité ? Oui Non

Si non, comment les impliquerez-vous ? Par l'application de la loi

12. Renforcer les structures et les moyens mis en place par les pouvoirs publics en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

12.1. Créez-vous un **ministère de plein droit chargé des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes** ? Oui Non

12.2. Quels **moyens humains et financiers** accorderez-vous aux organismes et structures agissant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, comme le service des droits des femmes et de l'égalité ?

12.3. Adopterez-vous un **programme d'actions interministériel** afin d'inscrire l'égalité femmes-hommes au cœur de votre politique ? Oui Non

12.4. Améliorerez-vous les **liens avec la société civile et le monde de la recherche** ? Oui Non

Remarques complémentaires :

Annexe n°4
Réponses des candidat-e-s

FRANÇOIS BAYROU

Madame Chantal BRUNEL
Rapporteuse Générale
Observatoire de la Parité entre les
femmes et les hommes
35, rue Saint Dominique
75007 PARIS

Paris, le 2 avril 2012

Madame la Rapporteuse générale,

Vous m'avez saisi, au nom de l'Observatoire de la parité de diverses questions sur le thème de l'égalité entre les femmes et les hommes et je vous en remercie. Je réponds volontiers aux questions que vous avez soulevées dans la mesure où elles impliquent l'égalité qui est au cœur de notre devise républicaine, et concernent l'essentiel de la vie sociale.

L'égalité entre les femmes et les hommes demeure encore en devenir et les différences parlent d'elles-mêmes. Les mœurs ont évolué, les mentalités aussi. Pourtant des comportements choquants subsistent.

Nous devons redoubler d'efforts, pour parvenir à « banaliser » la représentation politique des femmes, avancer en matière de lutte contre les violences faites aux femmes, et faire que l'on cesse d'appréhender le corps de la femme comme un objet de consommation courante à travers des publicités outrageuses. L'école, les médias, les politiques, les acteurs économiques, les administrations, et j'en oublie, ont un devoir : offrir aux femmes la place qui leur revient de droit.

Il existe des principes, qui sont tout à notre honneur, et font notre fierté. Je parle ici de la parité en politique, de l'égal accès aux emplois et aux fonctions publiques, et de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Pourtant, nous avons laissé ces principes se vider de leur substance.

C'est à la parité en politique que je m'attaquerai en premier. Depuis l'ordonnance de 1944 qui reconnaît que les femmes « *sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes* », les lois n'ont pas manqué. Il n'empêche. L'Assemblée nationale ne comporte que 107 femmes, et le Sénat 77 femmes. C'est très peu. Aussi, le 10 juin, je changerai les choses en soumettant à référendum une loi-cadre de moralisation de la vie publique. J'y inclurai un renforcement de la parité. Le seul remède que nous ayons est de changer la loi électorale. Ceci nous permettra d'avoir une représentation politique qui soit enfin à l'image notre pays. J'interdirai également le cumul des mandats pour les députés, et limiterai ceux des sénateurs. Ceci facilitera le renouvellement des élus, notamment au profit des femmes. Le

gouvernement devra montrer l'exemple. Il est important que la présence féminine y soit conforme à nos principes.

La parité politique n'est pas suffisante pour changer les mentalités et nos comportements. Il faut que nous nous habituions à voir les femmes comme parties prenantes dans tous les aspects de la vie de la cité. Ainsi j'entends favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux postes à responsabilité, dans les instances de décision. Les trois dernières nominations au Conseil constitutionnel ont été faites au profit d'hommes. Elu, je ferai appliquer l'égalité d'accès aux instances de direction et dans les conseils d'administration et de surveillance des établissements publics et des entreprises privées, ainsi que dans toutes les nominations à la discrétion de l'exécutif.

Il faut que soit mise en œuvre et respectée l'égalité professionnelle au sein des entreprises privées et des administrations. Je crois que le meilleur moyen est de promouvoir la discussion entre toutes les parties intéressées (Etat, collectivités, entreprises, représentants du personnel). L'égalité professionnelle passe aussi par une transparence de la situation des administrations et des entreprises. J'insérerai dans la loi des indicateurs précis sur le genre, l'âge, le handicap et l'origine et je contraindrai les entreprises de plus de 500 salariés, comme les administrations, à faire des progrès chiffrés sur ces critères.

En matière de droit du travail, il est un combat essentiel, impératif, qui est oublié ou passé sous silence. Et la crise n'est pas une excuse. Je parle des contrats à temps partiels, souvent subis, qu'on retrouve particulièrement dans la grande distribution, dans les emplois de service. Les femmes en sont les principales victimes. Il faut que nous mettions un terme à cette pratique abusive. Cela passe par une limitation du recours aux temps partiels, par une généralisation du CDI qui ne doit plus constituer l'exception mais le principe, à travers l'instauration d'un contrat de travail unique.

Les inégalités ne concernent pas seulement la sphère du travail. Les femmes assument encore la majeure partie des tâches ménagères et familiales au détriment d'autres activités, voire de leur carrière professionnelle. Nous ne pouvons pas imposer aux ménages un changement de comportement, dans ce qui relève de leur intimité. Mais nous pouvons trouver des leviers d'action afin d'aider les femmes et les hommes. Nous devons multiplier les modes de garde d'enfant, notamment les crèches. Il faut inventer des modes de garde plus souples, plus légers, moins coûteux, comme les groupements d'assistantes maternelles. Parallèlement, je tiens à l'allongement de la durée du congé de maternité et au partage de ce congé avec les pères.

Parce que la solidarité est au cœur de mon engagement, j'entends mettre en œuvre des politiques publiques en faveur de ceux d'entre nous qui sont les plus mal lotis. Je pense particulièrement aux familles monoparentales. Ce sont souvent des femmes qui vivent dans des situations de grande précarité, aux marges de la pauvreté et de l'exclusion sociale. La prise en charge sociale est indispensable pour beaucoup d'entre elles. Des dispositifs existent, il convient de les améliorer. Il faut que, concrètement, les travailleurs sociaux, les communes, les services de l'emploi eux-mêmes, se donnent la charge de conseiller les parents en difficulté dans ce domaine.

La lutte contre les violences faites aux femmes est un autre de nos nombreux combats communs. Je ferai adopter une loi-cadre. Y figurera l'instauration d'un observatoire national contre ces violences. Je ferai créer des foyers d'accueil pour les femmes victimes et leurs enfants pour une prise en charge de quelques semaines ou quelques mois. Je suis également favorable à l'instauration d'une « procédure d'urgence » pour aider les femmes qui se séparent de leur conjoint et ne peuvent accéder aux aides sociales qu'à partir du moment où leur séparation est admise par

un juge. Une vaste campagne de prévention sera lancée. Il faut que les femmes soient mieux informées des risques, des numéros d'appel, des aides existantes.


La prostitution est un thème qu'il nous faudra aborder sans tabou. Je souhaite accentuer la pénalisation de ceux qui profitent des conditions de vie parfois indignes dans lesquelles vivent certaines femmes, de la traite à laquelle elles se trouvent soumises. Nous devons être impitoyables à l'égard des proxénètes, des trafiquants de jeunes filles. Il faut que les sanctions soient plus fortes, la lutte contre les réseaux, renforcée. Et nous devons œuvrer pour que les femmes victimes de ces réseaux de banditisme puissent trouver une issue convenable.

La sexualité des jeunes filles, véritable sujet de société, est actuellement insuffisamment prise en considération. Les cours d'éducation sexuelle doivent être effectivement donnés dans les collèges et lycées. L'IVG est un ultime recours. L'avortement, contrairement à ce que d'aucuns ont pu avancer, n'est jamais une chose désirée. Il faut que l'information sur la contraception soit plus efficace ou mieux ciblée, que soient menées de vastes campagnes de sensibilisation, tant au niveau national que local.

Ces différents débats, ces sujets sociétaux devront être portés par l'Etat et les hommes et femmes politiques qui devront ouvrir ces discussions ; l'école aussi. Eduquer nos enfants, les sensibiliser aux visions tronquées que véhiculent les publicités, les clips voire les films, c'est engager un futur différent pour l'égalité homme-femme.

Je m'engage à ce que ces réformes soient appliquées rapidement. Le Ministère de l'Egalité que je créerai sera le garant de mes engagements. Il aura pour objectif la mise en œuvre d'une véritable politique de lutte en faveur de l'égalité, entendue au sens large. Cela concernera donc, en premier chef, les femmes.

Je vous prie d'agréer, Madame la Rapporteuse générale, l'expression de ma plus haute considération.



Annexe n°4
Réponses des candidat-e-s

NICOLAS DUPONT-AIGNAN

12 recommandations en 12 questions

Pour inscrire l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur de la campagne présidentielle de 2012

1. Modifier ou renforcer le dispositif existant relatif à la parité politique

1.1. Afin de favoriser la parité politique, modifierez-vous les modes de scrutin pour les élections législatives, cantonales/territoriales ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ?

en introduisant **une dose significative de scrutin de liste à la proportionnelle**

en mettant en place **un scrutin binominal paritaire**

1.2. **Pour les scrutins de liste**, comptez-vous abaisser le seuil de la contrainte paritaire à l'ensemble des communes et aux départements élisant 3 sénateurs et plus **Oui** **Non**

1.3. **Pour les scrutins uninominaux**, aurez-vous recours aux contraintes suivantes : **Oui** **Non**

Augmentation des retenues de la première fraction de la dotation publique

Extension de la retenue à la deuxième fraction de la dotation publique

Obligation de parité des candidatures au niveau de la région ou du département sous peine de non enregistrement par le préfet

1.4. **Pour les exécutifs**, étendez-vous le principe paritaire :

1.4.1. Au gouvernement ? **Oui** **Non**

1.4.2. A toutes les instances locales, comme les bureaux des intercommunalités ? **Oui** **Non**

1.5. **Pour un renouvellement des élu-e-s** :

1.5.1. Modifierez-vous les règles régissant **le cumul des mandats** **Oui** **Non**

Si oui, comment ?

en limitant le nombre de mandats concomitants à ... (précisez)

en limitant le nombre de mandats successifs à ... (précisez)

en limitant l'âge pour se présenter à une élection à ... ans (précisez)

en interdisant le cumul des mandats

1.5.2. Moderniserez-vous **le statut de l'élu-e** (articulation vies pro/perso et politique, indemnités et valorisation de l'acquis de l'expérience et formation, retraite, etc.) **Oui** **Non**

2. Favoriser le partage des responsabilités professionnelles et sociales

2.1. Prendrez-vous des mesures pour favoriser l'égal accès des hommes et des femmes aux responsabilités :

2.1.1. Dans les **instances représentatives du personnel** et dans les **conseils des prud'hommes** ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ?

2.1.2. Dans les **Conseils d'administration et de surveillance des Etablissements Publics Administratifs** ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ?

2.1.3. Dans toutes les **instances de direction publiques et privées** (comités de direction et comités exécutifs des entreprises, fonction publique, associations, etc.) ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ?

2.1.4. Pour toutes les **nominations à discrétion du gouvernement** ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ?

3. Simplifier, clarifier et renforcer la négociation collective sur l'égalité professionnelle

3.1. Donneriez-vous aux **négoçiateurs** les moyens de leur action ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ?

en ouvrant largement aux représentant-e-s du personnel l'accès aux informations de l'entreprise permettant d'élaborer le RSC et de négocier l'accord d'égalité professionnelle

en clarifiant ce qui relève de l'égalité professionnelle et salariale, dans les branches et les entreprises, par exemple en fusionnant les deux négociations.

en inscrivant le contrôle des accords ou plans sur l'égalité professionnelle parmi les priorités des programmes de contrôle de l'Inspection du travail

3.2. Améliorerez-vous l'égalité professionnelle **dans la fonction publique**, en mettant en place des plans, en nommant des référent-e-s dans tous les ministères, etc. **Oui** **Non**

4. Lutter contre la précarité du travail des femmes

4.1. Comment vous investirez-vous pour lutter contre la précarité du travail des femmes (CDD, temps partiels, bas salaires, etc.) ?

4.2. Comment comptez-vous prendre en compte les **emplois à temps partiel** (majoritairement occupés par des femmes) ?

en dissuadant le recours aux temps partiels très courts

en payant les heures complémentaires pour les salarié-e-s à temps partiel dès la première heure

en améliorant l'information des salarié-e-s sur l'impact du temps partiel sur la carrière, le salaire et la retraite

en favorisant l'accès à la formation continue pour les salarié-e-s à temps partiel.

en proposant systématiquement les emplois à temps plein à tous les salariés à temps partiel.

4.3. Repenserez-vous les **emplois de services à la personne** (convention collective, structuration, reconnaissance, formation, professionnalisation) ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ?

4.4. Revaloriserez-vous les **emplois à prédominance féminine** ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ?

5. Faciliter une meilleure articulation des temps de vie et l'exercice d'une parentalité partagée

5.1. Comment améliorerez-vous l'**articulation des temps de vie** professionnels et sociaux ?

- en reconnaissant la parentalité des femmes et des hommes tout au long de la vie
- en travaillant sur les leviers du temps (horaires variables, organisation des réunions, compte épargne temps, etc.)
- en aidant au développement de services divers au sein des entreprises (conciergeries, offres d'accueil et de garde, etc.)

5.2. Modifierez-vous les dispositifs suivants pour **une plus grande implication des pères** ? Oui Non

- congé de paternité (durée et rémunération)
- congé parental (durée et rémunération)

5.3. Augmenterez-vous et diversifierez-vous l'**offre d'accueil et de garde d'enfants** sur les territoires ? Oui Non

Si oui, combien et comment ?

5.4. Aurez-vous une politique ciblée pour les **familles monoparentales**, notamment dans leurs démarches d'accès à l'emploi ? Oui Non

Si oui, laquelle ?

6. Veiller à la mise en œuvre et améliorer le dispositif existant de lutte contre les violences faites aux femmes

6.1. Mettrez-vous en place des **campagnes de prévention** ? Oui Non

Si oui, auprès de quelles cibles ?

6.2. Envisagez-vous de renforcer la **formation des professionnels** ? Oui Non

Si oui, comment ?

6.3. Développez-vous les structures d'assistance **individualisée et de logement**. Oui Non

Si oui, comment ?

6.4. Améliorerez-vous la **prise en charge des auteurs de violences** ? Oui Non

Si oui, comment ?

6.5. Renforcerez-vous les **partenariats**, en particulier entre les autorités judiciaires et le secteur associatif ? Oui Non

Si oui, comment ?

6.6. Vous donnerez-vous les moyens de protéger les **femmes victimes de la traite** des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle ? Oui Non

Si oui, comment ?

6.7. Comptez-vous octroyer des **moyens financiers et humains** à la lutte contre les violences faites aux femmes ? Oui Non

Si oui, lesquels et prioritairement en direction de quelles cibles ?

7. Rendre effectif l'accès à tous les moyens de contraceptions et d'IVG et mettre en œuvre l'éducation à la sexualité à l'école

7.1. Rendre effectif, conformément à la loi du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception :

7.1.1. l'accès aux différents **moyens de contraception** **Oui** **Non**

Si oui, comment ?

- en organisant des campagnes régulières d'information nationales et locales
- en développant des établissements d'information et de conseil conjugal et familial (EICCF) et centres de planification (CPEF) sur l'ensemble du territoire, y compris les départements d'Outre-Mer
- en améliorant et élargissant l'accès à la contraception d'urgence
- en améliorant l'accès à la contraception des mineures, en développant le travail en réseau des acteurs de la contraception notamment des personnels médicaux
- en accordant le remboursement des contraceptifs
- en allouant des financements suffisants aux associations en charge de ces sujets
- en inscrivant dans la formation initiale du personnel médical la contraception et ses différentes méthodes comme partie intégrante de la formation

7.1.2. l'accès à l'**interruption volontaire de grossesse (IVG)** **Oui** **Non**

Si oui, comment ?

- en mettant fin à la fermeture des Centres d'Interruption volontaire de grossesse (CIVG)
- en ouvrant des CIVG dans le cadre d'une médecine de proximité (au sein des établissements hospitaliers, ou des centres de santé publics avec IVG) avec les moyens afférents
- en contraignant les établissements publics à appliquer la loi du 4 juillet 2001 (respect des délais légaux, respect des délais recommandés par la HAS, choix de la méthode d'avortement...)
- en revalorisant l'acte à la hauteur des autres actes à technicité similaire,
- en inscrivant dans la formation initiale du personnel médical l'IVG comme partie intégrante de la santé génésique des femmes

7.2. Mettrez-vous en œuvre l'**éducation à la sexualité** ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ?

- en rendant effectives les trois séances annuelles d'éducation à la sexualité prévues dans la loi, du CP à la terminale.
- en inscrivant dans la formation initiale des personnels enseignants une approche des rapports sociaux de sexe et de leurs conséquences sur les inégalités entre les femmes et les hommes.

8. Prendre en compte les spécificités des femmes en matière de santé

8.1. Prévoyez-vous de **sensibiliser le corps médical** aux pathologies nécessitant une surveillance particulière et des traitements spécifiques pour les femmes. **Oui** **Non**

8.2. Comptez-vous contraindre à une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les **protocoles d'essais cliniques et thérapeutiques**. **Oui** **Non**

8.3. Encouragerez-vous la réalisation d'études sur le sexisme dans le milieu de travail, au titre des **risques psychosociaux** ? **Oui** **Non**

9. Permettre un égal accès des femmes et des hommes, des filles et des garçons aux activités sportives, culturelles et associatives

9.1. Permettez-vous un **égal accès des femmes et des hommes**, des filles et des garçons aux activités sportives, culturelles et associatives **Oui** **Non**

Si oui, comment ?

10. Améliorer la prise de conscience et le traitement de toutes les formes de discrimination sexiste

10.1. Connaissez-vous la **Convention internationale de lutte contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**, ratifiée par la France en décembre 1983 ? Oui Non

10.2. Ferez-vous la promotion de ce texte ? Oui Non

Si oui, auprès de qui et comment ?

10.3. Facilitez-vous la **connaissance des droits et des procédures** par tous les citoyens et les citoyennes pour une meilleure réparation des discriminations sexistes ? Oui Non

Si oui, comment ?

10.4. Renforcerez-vous la **formation de tous les professionnels de la justice et du droit** sur l'ensemble des discriminations sexistes ? Oui Non

11. Développer une culture de l'égalité dès la petite enfance, notamment à l'école et dans les médias

11.1. Comment sensibiliserez-vous **les filles et les garçons** à l'égalité ?

en formant les professeur-e-s des écoles et l'ensemble des personnels encadrant les enfants depuis la petite enfance

en introduisant le thème de l'égalité systématiquement dans les programmes tout au long de la scolarité

en promouvant l'élaboration non-sexiste des manuels scolaires

en favorisant la diversité des parcours d'enseignement et de formation

en veillant à l'application concrète de la convention interministérielle sur l'égalité entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons dans la système éducatif, comme la nomination de référent-e-s dans les rectorats

en mettant en place des actions de prévention des comportements et violences sexistes

11.2. Organiserez-vous des **campagnes de sensibilisation** à destination du grand public afin de déconstruire les stéréotypes sexistes ? Oui Non

11.3. Estimez-vous que les **médias** sont impliqués dans votre action de promotion de l'égalité ? Oui Non

Si non, comment les impliquerez-vous ?

12. Renforcer les structures et les moyens mis en place par les pouvoirs publics en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

12.1. Créez-vous un **ministère de plein droit chargé des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes** ? Oui Non

12.2. Quels **moyens humains et financiers** accorderez-vous aux organismes et structures agissant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, comme le service des droits des femmes et de l'égalité ?

12.3. Adopterez-vous un **programme d'actions interministériel** afin d'inscrire l'égalité femmes-hommes au cœur de votre politique ? Oui Non

12.4. Améliorerez-vous les **liens avec la société civile et le monde de la recherche** ? Oui Non

Remarques complémentaires :

Annexe n°4
Réponses des candidat-e-s

FRANÇOIS HOLLANDE

12 recommandations en 12 questions

Pour inscrire l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur de la campagne présidentielle de 2012

1. Modifier ou renforcer le dispositif existant relatif à la parité politique

1.1. Afin de favoriser la parité politique, modifierez-vous les modes de scrutin pour les élections législatives, cantonales/territoriales ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ?

- en introduisant **une dose significative de scrutin de liste à la proportionnelle**
 en mettant en place **un scrutin binominal paritaire**

1.2. Pour les scrutins de liste, comptez-vous abaisser le seuil de la contrainte paritaire à l'ensemble des communes et aux départements élisant 3 sénateurs et plus **Oui** **Non**

1.3. Pour les scrutins uninominaux, aurez-vous recours aux contraintes suivantes : **Oui** **Non**

- Augmentation des retenues de la première fraction de la dotation publique
 Extension de la retenue à la deuxième fraction de la dotation publique
 Obligation de parité des candidatures au niveau de la région ou du département sous peine de non enregistrement par le préfet

1.4. Pour les exécutifs, étendez-vous le principe paritaire :

1.4.1. Au gouvernement ? **Oui** **Non**

1.4.2. A toutes les instances locales, comme les bureaux des intercommunalités ? **Oui** **Non**

1.5. Pour un renouvellement des élu-e-s :

1.5.1. Modifierez-vous les règles régissant le cumul des mandats **Oui** **Non**

Si oui, comment ?

- en limitant le nombre de mandats concomitants à ... (précisez)
 en limitant le nombre de mandats successifs à ... (précisez)
 en limitant l'âge pour se présenter à une élection à ... ans (précisez)
 en interdisant le cumul des mandats

1.5.2. Moderniserez-vous le statut de l'élu-e (articulation vies pro/perso et politique, indemnités et valorisation de l'acquis de l'expérience et formation, retraite, etc.) **Oui** **Non**

2. Favoriser le partage des responsabilités professionnelles et sociales

2.1. Prendrez-vous des mesures pour favoriser l'égal accès des hommes et des femmes aux responsabilités :

2.1.1. Dans les **instances représentatives du personnel** et dans les **conseils des prud'hommes** ? Oui Non

Si oui, comment ?

2.1.2. Dans les **Conseils d'administration et de surveillance des Etablissements Publics Administratifs** ? Oui Non

Si oui, comment ? cf. remarques complémentaires

2.1.3. Dans toutes les **instances de direction publiques et privées** (comités de direction et comités exécutifs des entreprises, fonction publique, associations, etc.) ? Oui Non

Si oui, comment ? idem

2.1.4. Pour toutes les **nominations à discrétion du gouvernement** ? Oui Non

Si oui, comment ? idem

3. Simplifier, clarifier et renforcer la négociation collective sur l'égalité professionnelle

3.1. Donneriez-vous aux **négoçiateurs** les moyens de leur action ? Oui Non

Si oui, comment ?

en ouvrant largement aux représentant-e-s du personnel l'accès aux informations de l'entreprise permettant d'élaborer le RSC et de négocier l'accord d'égalité professionnelle

en clarifiant ce qui relève de l'égalité professionnelle et salariale, dans les branches et les entreprises, par exemple en fusionnant les deux négociations.

en inscrivant le contrôle des accords ou plans sur l'égalité professionnelle parmi les priorités des programmes de contrôle de l'Inspection du travail

3.2. Améliorerez-vous l'égalité professionnelle **dans la fonction publique**, en mettant en place des plans, en nommant des référent-e-s dans tous les ministères, etc. Oui Non

4. Lutter contre la précarité du travail des femmes

4.1. Comment vous investirez-vous pour lutter contre la précarité du travail des femmes (CDD, temps partiels, bas salaires, etc.) ? Les cotisations chômage sur les entreprises qui abusent des emplois précaires seront augmentées.

4.2. Comment comptez-vous prendre en compte les **emplois à temps partiel** (majoritairement occupés par des femmes) ?

en dissuadant le recours aux temps partiels très courts

en payant les heures complémentaires pour les salarié-e-s à temps partiel dès la première heure

en améliorant l'information des salarié-e-s sur l'impact du temps partiel sur la carrière, le salaire et la retraite

en favorisant l'accès à la formation continue pour les salarié-e-s à temps partiel.

en proposant systématiquement les emplois à temps plein à tous les salariés à temps partiel.

4.3. Repenserez-vous les **emplois de services à la personne** (convention collective, structuration, reconnaissance, formation, professionnalisation) ? Oui Non

Si oui, comment ?

4.4. Revaloriserez-vous les **emplois à prédominance féminine** ? Oui Non

Si oui, comment ? cf.remarques complémentaires

5. Faciliter une meilleure articulation des temps de vie et l'exercice d'une parentalité partagée

5.1. Comment améliorerez-vous l'**articulation des temps de vie** professionnels et sociaux ?

- en reconnaissant la parentalité des femmes et des hommes tout au long de la vie
- en travaillant sur les leviers du temps (horaires variables, organisation des réunions, compte épargne temps, etc.)
- en aidant au développement de services divers au sein des entreprises (conciergeries, offres d'accueil et de garde, etc.)

5.2. Modifierez-vous les dispositifs suivants pour **une plus grande implication des pères** ? Oui Non

- congé de paternité (durée et rémunération)
- congé parental (durée et rémunération)

5.3. Augmenterez-vous et diversifierez-vous l'**offre d'accueil et de garde d'enfants** sur les territoires ? Oui Non

Si oui, combien et comment ? Mise en place avec les collectivités territoriales d'un service public de la petite enfance, cf. remarques complémentaires.

5.4. Aurez-vous une politique ciblée pour les **familles monoparentales**, notamment dans leurs démarches d'accès à l'emploi ? Oui Non

Si oui, laquelle ? cf.remarques complémentaires

6. Veiller à la mise en œuvre et améliorer le dispositif existant de lutte contre les violences faites aux femmes

6.1. Mettrez-vous en place des **campagnes de prévention** ? Oui Non

Si oui, auprès de quelles cibles ? Auprès de l'ensemble de la population, et tout au long de la scolarité.

6.2. Envisagez-vous de renforcer la **formation des professionnels** ? Oui Non

Si oui, comment ? Personnels de police, de justice, de santé, notamment, doivent être formés de manière concertée.

6.3. Développez-vous les structures d'assistance **individualisée et de logement**. Oui Non

Si oui, comment ? cf. remarques complémentaires

6.4. Améliorerez-vous la **prise en charge des auteurs de violences** ? Oui Non

Si oui, comment ? idem

6.5. Renforcerez-vous les **partenariats**, en particulier entre les autorités judiciaires et le secteur associatif ? Oui Non

Si oui, comment ? idem

6.6. Vous donnerez-vous les moyens de protéger les **femmes victimes de la traite** des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle ? Oui Non

Si oui, comment ?

6.7. Comptez-vous octroyer des **moyens financiers et humains** à la lutte contre les violences faites aux femmes ? **Oui** **Non**

Si oui, lesquels et prioritairement en direction de quelles cibles ? Mobilisation des pouvoirs publics; soutien aux associations qui agissent au quotidien aux côtés des victimes (augmentation et sécurisation de leurs financements).

7. **Rendre effectif l'accès à tous les moyens de contraceptions et d'IVG et mettre en œuvre l'éducation à la sexualité à l'école**

7.1. Rendre effectif, conformément à la loi du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception :

7.1.1. l'accès aux différents **moyens de contraception** **Oui** **Non**

Si oui, comment ?

- en organisant des campagnes régulières d'information nationales et locales
- en développant des établissements d'information et de conseil conjugal et familial (EICCF) et centres de planification (CPEF) sur l'ensemble du territoire, y compris les départements d'Outre-Mer
- en améliorant et élargissant l'accès à la contraception d'urgence
- en améliorant l'accès à la contraception des mineures, en développant le travail en réseau des acteurs de la contraception notamment des personnels médicaux
- en accordant le remboursement des contraceptifs
- en allouant des financements suffisants aux associations en charge de ces sujets
- en inscrivant dans la formation initiale du personnel médical la contraception et ses différentes méthodes comme partie intégrante de la formation

7.1.2. l'accès à l'**interruption volontaire de grossesse (IVG)** **Oui** **Non**

Si oui, comment ?

- en mettant fin à la fermeture des Centres d'Interruption volontaire de grossesse (CIVG)
- en ouvrant des CIVG dans le cadre d'une médecine de proximité (au sein des établissements hospitaliers, ou des centres de santé publics avec IVG) avec les moyens afférents
- en contraignant les établissements publics à appliquer la loi du 4 juillet 2001 (respect des délais légaux, respect des délais recommandés par la HAS, choix de la méthode d'avortement...)
- en revalorisant l'acte à la hauteur des autres actes à technicité similaire,
- en inscrivant dans la formation initiale du personnel médical l'IVG comme partie intégrante de la santé génésique des femmes

7.2. Mettrez-vous en œuvre l'**éducation à la sexualité** ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ?

- en rendant effectives les trois séances annuelles d'éducation à la sexualité prévues dans la loi, du CP à la terminale.
- en inscrivant dans la formation initiale des personnels enseignants une approche des rapports sociaux de sexe et de leurs conséquences sur les inégalités entre les femmes et les hommes.

8. **Prendre en compte les spécificités des femmes en matière de santé**

8.1. Prévoyez-vous de **sensibiliser le corps médical** aux pathologies nécessitant une surveillance particulière et des traitements spécifiques pour les femmes. **Oui** **Non**

8.2. Comptez-vous contraindre à une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les **protocoles d'essais cliniques et thérapeutiques**. **Oui** **Non**

8.3. Encouragerez-vous la réalisation d'études sur le sexisme dans le milieu de travail, au titre des **risques psychosociaux** ? **Oui** **Non**

9. Permettre un égal accès des femmes et des hommes, des filles et des garçons aux activités sportives, culturelles et associatives

9.1. Permettez-vous un **égal accès des femmes et des hommes**, des filles et des garçons aux activités sportives, culturelles et associatives **Oui** **Non**

Si oui, comment ? En construisant avec notre jeunesse, par une éducation et une sensibilisation contre le sexisme tout au long de la scolarité, une société de l'égalité.

10. Améliorer la prise de conscience et le traitement de toutes les formes de discrimination sexiste

10.1. Connaissez-vous la **Convention internationale de lutte contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**, ratifiée par la France en décembre 1983 ? **Oui** **Non**

10.2. Ferez-vous la promotion de ce texte ? **Oui** **Non**

Si oui, auprès de qui et comment ? Auprès du grand public et à l'école.

10.3. Facilitez-vous la **connaissance des droits et des procédures** par tous les citoyens et les citoyennes pour une meilleure réparation des discriminations sexistes ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ? En soutenant les associations oeuvrant dans ce champ et par la formation des personnels compétents (cf. plus haut).

10.4. Renforcerez-vous la **formation de tous les professionnels de la justice et du droit** sur l'ensemble des discriminations sexistes ? **Oui** **Non**

11. Développer une culture de l'égalité dès la petite enfance, notamment à l'école et dans les médias

11.1. Comment sensibiliserez-vous **les filles et les garçons** à l'égalité ?

en formant les professeur-e-s des écoles et l'ensemble des personnels encadrant les enfants depuis la petite enfance

en introduisant le thème de l'égalité systématiquement dans les programmes tout au long de la scolarité

en promouvant l'élaboration non-sexiste des manuels scolaires

en favorisant la diversité des parcours d'enseignement et de formation

en veillant à l'application concrète de la convention interministérielle sur l'égalité entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons dans la système éducatif, comme la nomination de référent-e-s dans les rectorats

en mettant en place des actions de prévention des comportements et violences sexistes

11.2. Organisez-vous des **campagnes de sensibilisation** à destination du grand public afin de déconstruire les stéréotypes sexistes ? **Oui** **Non**

11.3. Estimez-vous que les **médias** sont impliqués dans votre action de promotion de l'égalité ? **Oui** **Non**

Si non, comment les impliquerez-vous ? cf. remarques complémentaires

12. Renforcer les structures et les moyens mis en place par les pouvoirs publics en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

12.1. Créez-vous un **ministère de plein droit chargé des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes** ? **Oui** **Non**

12.2. Quels moyens humains et financiers accorderez-vous aux organismes et structures agissant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, comme le service des droits des femmes et de l'égalité ? **cf. remarques complémentaires**

12.3. Adopterez-vous un **programme d'actions interministériel** afin d'inscrire l'égalité femmes-hommes au cœur de votre politique ? **Oui** **Non**

12.4. Améliorerez-vous les **liens avec la société civile et le monde de la recherche** ? **Oui** **Non**

Remarques complémentaires :

En 2012, la marche pour l'égalité entre les femmes et les hommes est loin d'être achevée. De nouvelles pages restent à écrire.

Je partage les inquiétudes des citoyennes et citoyens face aux reculs des droits des femmes en France, en Europe et dans le monde. La crise économique, sociale, et la montée des intégrismes de tout ordre qu'elle suscite, les frappent et les menacent en premier lieu.

Et notre pays ne progressera pas si plus de la moitié de la société continue à être discriminée et freinée dans sa lutte pour l'émancipation. L'égalité entre les personnes est la garantie de la liberté, de l'émancipation individuelle, et du progrès collectif.

Si je suis élu, j'ouvrirais un nouveau champ de conquêtes pour les droits des femmes, pour passer de l'égalité des droits à l'égalité réelle. La politique que je souhaite mener en faveur de l'égalité femmes-hommes aura pour objectif d'améliorer les conditions de vie des femmes de notre pays, de changer les rapports de genre vers davantage d'égalité, de liberté et d'émancipation.

Rien ne peut être fait en un jour, en un mois, en un an. Mais aucun retard ne devra être pris. Je m'y attèlerai dès le 7 mai prochain si les Français et Françaises me font confiance. Les résistances sont nombreuses, nous le savons. Mais la force du progrès en marche sera plus forte.

1. Promouvoir la parité.

1.1 J'introduirai une part de proportionnelle à l'Assemblée nationale.

J'engagerai une nouvelle étape de la décentralisation, et je ferai voter une loi sur le renforcement de la démocratie, et des libertés locales. Elle prévoira également l'abrogation du conseiller territorial, imposé par le gouvernement actuel et qui constitue une régression sans précédent de la parité.

1.3. Les dotations de l'Etat aux partis politiques qui ne présentent pas autant de femmes que d'hommes aux élections législatives doivent être purement et simplement supprimées.

1.4.1 Je veux une République exemplaire, je veux redonner un nouvel élan à notre démocratie ; cela passera d'abord par un gouvernement paritaire, autant de femmes que d'hommes, je m'y suis fermement engagé. Les femmes auront des responsabilités éminentes.

1.5.1 Je ferai voter une loi sur le non-cumul des mandats. Aucun parlementaire, aucun membre du gouvernement ne pourra cumuler. Un code de déontologie sera mis en place.

2. Favoriser le partage des responsabilités professionnelles et sociales

2.1.2 Nous travaillerons à renforcer la loi sur la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance (notamment des établissements publics).

2.1.3 Pour franchir une nouvelle étape dans le partage du pouvoir et pour garantir l'accès de tous et toutes à une citoyenneté active, il faudra favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités dans la sphère publique. Partout où l'Etat peut agir pour favoriser la parité, nous devons montrer l'exemple.

2.1.4 Les nominations à discrétion du gouvernement devront se faire à parité.

Les nominations dans les grandes instances de la République se feront à parité : Conseil constitutionnel, Conseil supérieur de l'audiovisuel, l'ensemble des autorités indépendantes, toutes les instances qui s'occupent de régulation, bref, l'ensemble de ces commissions, conseils, autorités, instances, seront également composés à parité.

3 Simplifier, clarifier et renforcer la négociation collective sur l'égalité professionnelle.

3. 1 Après que de nombreuses lois ont été votées sans que les sanctions aient été clairement définies et réellement appliquées, je compte dès mon élection engager une politique de fermeté envers les entreprises qui ne les respectent pas. L'égalité des carrières professionnelles et des rémunérations entre les femmes et les hommes doit enfin devenir une réalité.

Il faudra qu'un accord négocié avec les syndicats soit adossé au diagnostic de situation comparée présenté chaque année par les entreprises. Les entreprises ne respectant pas leurs obligations en matière d'égalité professionnelle se verront plus sévèrement sanctionnées, notamment par la suppression de leurs exonérations de cotisations sociales. Cela paraît naturel : si une entreprise veut pouvoir bénéficier d'avantages spécifiques sous la forme d'exonérations, lui demander de respecter ses obligations légales est la moindre des choses.

De plus, je souhaite qu'en 2013, la vérification de l'existence d'accords sur l'égalité professionnelle femmes/hommes fasse l'objet d'une campagne nationale de l'Inspection du travail.

Comme vous le soulignez, il faudra aussi mieux impliquer les interlocuteurs sociaux dans la construction de l'égalité professionnelle.

L'égalité professionnelle sera l'un des sujets traités lors de la grande conférence économique et sociale que nous organiserons avec les partenaires sociaux. L'égalité entre les sexes devra faire partie intégrante de la concertation obligatoire avec les interlocuteurs sociaux que j'entends faire inscrire dans la Constitution, avant l'examen au Parlement d'un texte de loi sur les sujets sociaux.

3. 2. Et je le redis : je souhaite que la fonction publique soit exemplaire en matière d'égalité femmes-hommes. J'ouvrirai dès 2012, un cycle de concertation avec les organisations syndicales de la fonction publique sur l'ensemble de ces sujets : les perspectives salariales, le déroulement des carrières, les modes de nominations des emplois supérieurs et la lutte contre la précarité.

4. Lutter contre la précarité du travail des femmes.

Afin de lutter contre la précarité qui frappe durement les femmes, les cotisations chômage sur les entreprises qui abusent des emplois précaires (contrats à durée déterminée, temps partiel, intérim) seront augmentées.

La proposition de loi socialiste tendant à lutter contre la précarité professionnelle des femmes, examinée le jeudi 17 novembre 2011 et rejetée par la majorité, nourrira le chantier qui devra être ouvert sur ce point avec les interlocuteurs sociaux.

Ce chantier intégrera dans le même esprit une grande réflexion sur la revalorisation des emplois à prédominance féminine.

5. Favoriser l'articulation des temps de vie, soutenir la parentalité.

5.2 Le congé de paternité, allongé d'une semaine (3 semaines), évoluera vers un congé d'accueil de l'enfant, en fonction des discussions avec les interlocuteurs sociaux. Je souhaite que le congé parental soit raccourci, afin de ne pas éloigner trop longtemps le parent de l'emploi, et qu'il soit partagé de manière plus équitable par chacun des deux parents : c'est dans cette direction que nous devons aller. La société fera ainsi évoluer le rôle des pères et des mères, vers plus d'égalité.

5.3 Je mettrai en place avec les collectivités territoriales un service public de la petite enfance pour permettre à toutes et tous de mieux articuler vie personnelle et professionnelle. De nouvelles places d'accueil pour la petite enfance seront ainsi développées dans les différents modes de garde adaptés aux différents besoins des familles : crèches collectives, crèches familiales, mais aussi assistantes maternelles.

Je ferai en sorte que les enfants de moins de 3 ans puissent être accueillis en maternelle. Parmi les 60 000 postes que je créerai dans l'éducation nationale ma priorité ira aux écoles maternelles et primaires.

5.4 Les familles monoparentales doivent affronter un empilement de difficultés - et notamment la question de la garde des enfants traitée plus haut - elles bénéficieront d'un accompagnement personnalisé à la formation et à l'emploi ; l'augmentation de 25% de l'allocation de rentrée scolaire sera particulièrement utile pour ces familles.

6. Lutter contre les violences.

Je ferai en sorte que la question des violences faites aux femmes fasse l'objet d'un suivi spécifique. Une instance dédiée devra avoir en charge l'accompagnement des victimes de violences dans leurs démarches, la formation des professionnels, l'organisation d'enquêtes sur les violences faites aux femmes, et la formulation de recommandations pour orienter l'action publique.

Le ministère des droits des femmes et le ministère de l'intérieur doivent pouvoir disposer d'analyses précises pour orienter et évaluer l'action publique dans la lutte contre ces violences, et mener des campagnes d'information et de prévention appropriées.

6.2 La formation des personnels concernés sera transversale pour permettre une mutualisation des expériences et une appréhension du rôle de chacun dans la chaîne que parcourt une victime.

La formation des médecins comprendra au moins un module sur le genre et les droits des femmes, car ils peuvent être des relais indispensables dans le repérage des violences et les institutions hospitalières doivent devenir davantage protectrices, notamment dans ces situations de violences.

6.3 Pour garantir une prise en charge des victimes de violences, je veillerai à garantir un financement stable et à développer le nombre de centres d'hébergement d'urgence sur l'ensemble du territoire, pour ces femmes et si nécessaire leurs enfants.

Pour ne pas rajouter une injustice supplémentaire à la situation de violence, en cas de violences conjugales, il faudra faire en sorte que la personne victime puisse si elle le souhaite garder son domicile, et qu'il revienne au conjoint violent de trouver un nouveau logement.

7. IVG/ Contraception/ éducation à la sexualité

L'accès à l'information, à la contraception et à l'IVG sont des droits reconnus en France. Mais l'accompagnement de la loi laisse à désirer et ces droits sont inégalement appliqués sur l'ensemble du territoire. L'Etat doit garantir, pour tous et toutes, leur application.

Devenue une obligation légale depuis 2001, l'éducation à la sexualité à l'école est peu appliquée ou de façon inégale. Pourtant l'information, l'accompagnement sont essentiels pour que nos enfants grandissent dans le respect mutuel, pratiquent une sexualité respectueuse de l'autre et prennent conscience des risques de certaines pratiques.

7.1.1 Je développerai l'accès aux différents modes de contraception. Il existe aujourd'hui des moyens de contraceptions différents, permettant d'apporter des réponses adaptées à la diversité des besoins des femmes en la matière ; il importe donc de permettre un choix réel du contraceptif. La liste des contraceptifs remboursés doit être réexaminée afin de réduire le reste à charge supporté par les femmes, dans le cadre d'une réflexion plus large sur les médicaments actuellement remboursés.

Je confierai spécifiquement au Ministère des droits des femmes en lien avec le Ministère de la santé, et les collectivités territoriales la mission de garantir la pérennité et si nécessaire le développement et la mise en réseau des établissements d'information, de conseil conjugal et familial et des centres de planification, y compris dans les DOM, afin de garantir l'accès à l'information et à la contraception sur l'ensemble du territoire.

Sur ce sujet des droits sexuels, il ne faut pas ignorer les difficultés rencontrées par les jeunes. L'accès gratuit et anonyme de tous les jeunes à l'information et à des contraceptifs sera garanti, notamment auprès des médecins généralistes et par la mise en place d'un « forfait mineur contraception ».

Je veillerai à ce que des postes d'infirmier/ères scolaires soient créés parmi les postes que je me suis engagé à créer au sein de l'Education Nationale; je crois au rôle de la prévention pour mieux informer les jeunes filles mais aussi les jeunes hommes.

7. 1. 2 Si nous devons mobiliser nos efforts pour garantir l'information et l'accès à la contraception, certaines situations nécessiteront toujours de garantir l'accès à l'IVG, y compris pour les mineures. Je récusé fortement les attaques contre ce droit qu'est l'IVG.

Je ferai respecter la loi qui oblige chaque structure hospitalière à disposer d'un centre IVG. Je défendrai l'accès à l'IVG dans les délais prévus par la loi Aubry. L'IVG sera remboursée à 100%. Je ferai en sorte que la formation des médecins et des professionnels de santé comporte au moins un module sur l'IVG, mais également sur les différents modes de contraception, sur le genre et les droits des femmes.

7. 2 Pour accompagner ces mesures, pour garantir l'accès aux droits fondamentaux que sont les droits sexuels, mais aussi pour lutter contre les stéréotypes sexistes, l'éducation et la prévention sont essentielles. Conformément à la loi, les actions de prévention et d'éducation à la sexualité tout au long de la scolarité, seront donc encouragées et soutenues dès le début de la mandature, en lien avec les associations d'éducation populaire.

De plus, je souhaite que l'ensemble des acteurs éducatifs soient formés à la question de l'éducation aux rapports entre les sexes, à partir d'un travail sur les stéréotypes et les assignations de genre.

Par ces mesures, je souhaite faire en sorte que les établissements scolaires puissent aussi être des lieux où la parole des jeunes se libère et où les élèves puissent être écoutés et accompagnés. Nous mettrons ainsi en œuvre les moyens nécessaires pour permettre aux jeunes d'avoir la sexualité qu'ils désirent sans les conséquences qu'ils ne désirent pas.

Plus largement, des campagnes seront régulièrement menées afin de permettre à tous et toutes d'avoir accès aux informations relatives à la contraception et à l'IVG.

8. Prendre en compte de la spécificité des femmes en matière de santé.

En dehors de l'accès à la contraception et à l'IVG, notre société doit prendre en compte l'ensemble des spécificités des femmes en matière de santé. Le ministère de la Santé en lien avec le ministère des Droits des femmes devra s'assurer de la sensibilisation du corps médical aux pathologies nécessitant une surveillance et des traitements spécifiques pour les femmes.

9. Permettre l'égal accès des femmes et des hommes aux activités sportives, culturelles, associatives, etc.

L'égal accès des femmes et des hommes, des filles et des garçons aux activités sportives, culturelles, associatives, et plus globalement dans l'ensemble des tâches et responsabilités, tant dans la sphère publique que privée est un objectif que je poursuivrai. Il n'est pas acceptable qu'une personne soit limitée dans ses choix, ses aspirations, en raison de son sexe.

Ce sujet que vous soulevez, souligne la nécessité de mener la bataille pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous domaines. La lutte contre les stéréotypes à l'école mais aussi dans les médias, doit permettre de déconstruire les mécanismes discriminants pour que les préjugés ne soient pas un frein, à une activité sportive par exemple. Mettre en place un service public de la petite enfance permet de libérer du temps, en particulier pour les femmes qui assurent aujourd'hui en majorité ces tâches, et peut leur permettre de s'impliquer dans la vie associative ou encore d'avoir davantage accès à des activités culturelles. J'en suis convaincu l'égalité entre les femmes et les hommes passe par la mobilisation et la transformation de toute la société.

10. Améliorer la prise de conscience et le traitement de toutes les formes de discriminations sexistes

Comme vous le soulignez, il existe des lois, des conventions internationales, protégeant les droits des femmes. Le problème est que ces textes sont insuffisamment mis en œuvre. Lorsque les textes existent une volonté politique forte est nécessaire pour que ces dispositions soient appliquées.

Il faudra davantage informer, pour que tous les citoyens et citoyennes puissent connaître leurs droits et avoir accès aux renseignements utiles ; mais aussi davantage former les acteurs concernés, sur l'ensemble des discriminations sexistes (personnels de police, de justice).

11. Encourager l'éducation et la sensibilisation contre le sexisme

L'éducation des jeunes doit être une priorité pour construire une société d'égalité, notamment entre les femmes et les hommes. Aucun manuel scolaire véhiculant des stéréotypes, dans les textes comme dans les photographies, ne pourra être validé ou diffusé. Les acteurs éducatifs seront formés à la question du genre et à la lutte contre les stéréotypes sexistes.

L'éducation à la sexualité à l'école, devenue obligation légale depuis 2001, sera appliquée. Les actions de prévention, tout au long de la scolarité, seront encouragées et soutenues dès le début de la mandature.

Je souhaite que nos enfants grandissent dans le respect mutuel, pratiquent une sexualité respectueuse de l'autre, en prenant conscience de l'assignation des rôles sociaux pour se construire en toute liberté.

Il faut accompagner la mixité au sein des établissements scolaires, pour qu'elle puisse se réaliser dans l'égalité et le respect de l'autre. Ces temps de sensibilisation pourront ainsi permettre de déconstruire les préjugés de genre, sexistes, homophobes et lesbophobes; et de lutter contre les violences et discriminations qu'ils engendrent, au sein des établissements scolaires, et durablement, dans toute la société.

Des campagnes de sensibilisation seront lancées sur les questions relatives à l'égalité femmes-hommes (égalité professionnelle, violences, sexisme, etc.)

Les médias, tout comme l'éducation, ont une importance cruciale car ils contribuent à construire notre vision de la société, forgent nos points de vue. Je lutterai contre la diffusion de stéréotypes sexistes et d'images dégradantes des femmes dans les médias. Je renforcerai l'information sur les possibilités de saisine du Conseil supérieur de l'audiovisuel par les associations. Les nominations au CSA se feront à parité.

12. Créer un ministère des droits des femmes

La création d'un ministère des droits des femmes est la première étape d'une politique que je souhaite ambitieuse et qui, à mon sens, doit être au coeur du projet de société de la gauche, que je veux porter.

Les droits des femmes seront pris en compte dans l'ensemble des politiques publiques. Pour que l'égalité se fasse partout, je souhaite que chaque politique publique prenne en compte son impact en matière d'égalité femmes-hommes.

Les inégalités entre les sexes sont transversales, donc spécifiques. C'est pourquoi il faut intégrer l'égalité entre les sexes, dans tous les domaines (dans les entreprises, à l'école, dans les médias, dans le sport, dans la culture, etc.). L'égalité femmes-hommes n'est pas à mes yeux une politique publique ordinaire, mais une grille de lecture devant infuser l'ensemble des politiques publiques.

Le ministère des droits des femmes impulsera, élaborera, suivra, évaluera, les politiques publiques et leurs effets sur les inégalités entre les sexes. Il aura pour mission de construire son action avec les associations mobilisées pour les droits des femmes de façon à mettre en place, avec elles, des partenariats cohérents, pérennes et efficaces. L'action des associations sera soutenue, et je veux établir avec elles une véritable contractualisation en consolidant dans la durée des financements sécurisés, pluriannuels, respectueux des initiatives associatives. Le monde de la recherche, et particulièrement les personnes travaillant dans le domaine des études de genre, seront naturellement consultés et associés.

Pour plus d'informations :
www.observatoire-parite.gouv.fr

Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes -
35 rue Saint Dominique – 75007 Paris - Tél : 01 42 75 86 91 - Fax : 01 42 75 77 76 -
Mail : observatoire-parite@observatoire-parite.gouv.fr
Site : www.observatoire-parite.gouv.fr